

Records de Boxe du "Canada"

(Compilés par Louis A. Larivée)

La compilation de ces records a nécessité un travail fort étendu parce qu'il a fallu compiler dans les journaux de toutes les parties du monde pour obtenir les résultats des combats qui nous intéressent. Chaque entrée a été soigneusement vérifiée et l'auteur a fait tout en son pouvoir pour éviter les erreurs. Si par hasard on en découvrait, les lecteurs ainsi que leurs agents, pourraient aviser le compilateur qui se fera un plaisir de les corriger sans délai.

SYSTÈME D'ABBREVIATIONS

Il aurait été embarrassant pour les lecteurs anglais et français de voir des abréviations différentes. L'auteur a donc décidé de se servir des abréviations anglaises qui sont connues des fervents du pugilat. Les résultats des combats sont indiqués par la lettre suivante :

K - Knockout - Win by knockout
KO - KO hors de combat - Lost by knockout
W - Agnace aux points - Won on points
L - Perdu aux points - Lost on points
W.P. - Forfait ou gagné sur un "foul" - Won on foul
L.P. - Forfait sur un "foul" - Lost on foul
N.D. - Combat sans décision - No decision
A.C. - Légalité nul ou "No Contest" - Declared No Contest
D.P. - Partie Nulle - Draw

Les records sont par ordre alphabétique.

(Suite)

Jan. 10 - Jimmy Hanlon, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 10 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 11 - Frankie Britt, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 11 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 12 - Sam Mosberg, New-York, N.D. 8	Oct. 12 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 13 - Jack Reno, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 13 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 14 - Harry Rice, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 14 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 15 - Johnny Drumming, New-York, N.D. 8	Oct. 15 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 16 - Pat Muller, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 16 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 17 - Willie Jackson, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 17 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 18 - Frankie Brown, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 18 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 19 - Bert Spencer, New-York, N.D. 8	Oct. 19 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 20 - Tony Julian, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 20 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 21 - Mickey Brown, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 21 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 22 - Sammy Selzer, Philadelphie, N.D. 8	Oct. 22 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 23 - Sammy Stone, New-York, N.D. 8	Oct. 23 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 24 - Harry Ryder, New-York, N.D. 8	Oct. 24 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 25 - Willie Kohler, New-York, N.D. 8	Oct. 25 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 26 - Martin Long, New-York, N.D. 8	Oct. 26 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 27 - Willie Kohler, New-York, N.D. 8	Oct. 27 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 28 - Billy Murphy, Freeport, N.D. 8	Oct. 28 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 29 - Eddie Jones, New-York, N.D. 8	Oct. 29 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 30 - Willie Kohler, New-York, N.D. 8	Oct. 30 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 31 - Johnny Cooney, New-York, N.D. 8	Oct. 31 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 32 - Billy De Poe, New-York, N.D. 8	Oct. 32 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 33 - Willie Kohler, New-York, N.D. 8	Oct. 33 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 34 - John Lyach, New-York, N.D. 8	Oct. 34 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 35 - Pancho Villa, New-York, N.D. 8	Oct. 35 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 36 - Pat Muller, New-York, N.D. 8	Oct. 36 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 37 - Pat Muller, New-York, N.D. 8	Oct. 37 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 38 - Leo Gales, New-York, N.D. 8	Oct. 38 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 39 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 39 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 40 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 40 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 41 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 41 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 42 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 42 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 43 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 43 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 44 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 44 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 45 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 45 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 46 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 46 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 47 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 47 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 48 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 48 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 49 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 49 - Billy Burke, Denver, N.D. 15
Jan. 50 - Willie Davis, New-York, N.D. 8	Oct. 50 - Billy Burke, Denver, N.D. 15

LES INSCRITS AUX CLASSES DE DEMAIN, AU PARC DELORMIER

Deux classes bien équilibrées seront au programme et avec une bonne piste on s'attend à du temps rapide.

Félix St-Vincent, le secrétaire des courses d'hiver au "Montreal Driving Club", a préparé un programme bien équilibré pour demain après-midi au Parc Delormier. Il se composera de deux classes, une nommée de trotteurs, trois dans cinq, et un free for all, tout et amble, aussi trois dans cinq. Les amateurs sont donc certains de voir au moins six épreuves, et à cette période de l'année, on ne peut demander mieux.

M. St-Vincent a soigné son programme et il a vu à ce que les inscrits ne manquent pas l'appel du drapeau. M. St-Vincent dit que tous les chevaux qui sont au programme vont courir.

La classe nommée de trotteurs a obtenu sept partants et il sera intéressant de voir les progrès qu'ont fait les coureurs depuis dimanche dernier. La piste a été en bonne condition toute la semaine de sorte que les entraîneurs n'ont pas perdu leur temps. Lors de sa dernière course, Geers a fait belle figure et il est probable qu'il sera fait gros favori pour l'épreuve de demain.

Le free for all nommé sera peut-être contesté. Il a obtenu neuf entrées, ce qui constitue un champ nombreux. Le champ est fort bien équilibré et il sera difficile d'essayer de pronostiquer le vainqueur.

Les hommes à cheval vont sans doute observer la performance de Virgil. Il a été question d'un match entre lui et King Zip. Les pur sang vont se rencontrer prochainement dans une course de deux milles à réviser. Le match devait même avoir lieu demain mais le propriétaire de King Zip a demandé une autre semaine avant de donner une réponse définitive.

Cette course de demain mettra King Zip en grande condition. Il rencontrera des adversaires de sorte qu'il sera forcé de se dépenser. King Zip est un des gros favoris au Parc Delormier et sa performance de demain sera suivie de près par les amateurs des courses sous harnais.

Les courses commenceront à 1:30.

BERT SCHNEIDER A BATTU HERSCOVITCH, HIER, AU ST-DENIS

L'ancien champion olympique a obtenu le verdict des juges dans un assaut peu intéressant. — Joe Burns a défait Girardin, dans un assaut enlevant. — Roy a knocké out Cleary.

Bert Schneider a obtenu sa revanche contre Moe Herscovitch hier soir au théâtre St-Denis. L'ancien champion a décroché le verdict des juges de sorte qu'il a tenu sa parole. Lorsqu'il réclama un match revanche, il y a trois semaines, il avait affirmé qu'il se sentait de taille pour le protégé de Benny Cummings et il a réussi à l'affirmer.

Les débuts du promoteur Alexandre Moore ont été couronnés d'un succès franc. Tout ce qu'il avait promis aux amateurs fut donné. L'organisation n'a pas cloché. Les combats furent bien équilibrés et les spectateurs ont été satisfaits.

Les amateurs avaient été un peu gâtés par la lutte mouvementée que Joe Burns et Georges Girardin s'étaient livrée, dans la semi-finale, de sorte que la rencontre Herscovitch-Schneider ne leur a pas tant plu. Cette bataille fut lente, mais dure, de sorte que le spectacle ne fut pas aussi enlevant.

Ce fut une pitre exhibition de boxe, et à certains moments on se serait cru à une vraie bataille de coqs. On voyait Herscovitch et Schneider qui semblaient prêts à se défoncer. Il y eut de la lutte, des coups de coudes, des coups portés avec l'envers du gant, etc. Enfin, tout ce qui est défendu dans les règlements de la boxe. L'arbitre Arthur Brière fut beaucoup de difficulté à faire entendre raison aux boxeurs et il fut forcé, à plusieurs reprises, de les avertir de faire plus attention à eux.

Le peu de boxe qu'il y a eu, c'est Schneider qui l'a donné, et c'est sans doute ce qui lui a valu la décision des juges. Il a presque constamment fait manquer son adversaire. Il est vrai qu'il s'est toujours tenu sur la défensive, alors que Moe força la partie, mais l'ancien champion olympique y mit plus de science.

Herscovitch n'a pas pratiquement boxé. On voyait qu'il était résolu de gagner coûte que coûte et il ne semblait pas s'occuper comment s'y prendre. Ses tactiques furent loin d'être populaires chez les spectateurs et il fut hué à plusieurs reprises. A la sixième ronde, les spectateurs frappèrent du pied et réclamaient plus d'action. Les boxeurs ne semblèrent même pas entendre et ce fut la même chose jusqu'à la fin.

Les boxeurs s'étaient engagés de faire la pesanteur de 145 livres pour cette rencontre. Les deux avaient fait un dépôt de \$100 comme garantie de bonne foi. A l'heure du passage, hier après-midi, Herscovitch pesait une livre et demi de plus que la pesanteur convenue, mais Schneider refusa de confier son dépôt. Ce bel esprit sportif a suscité beaucoup de commentaires et les membres de la commission l'ont chaleureusement félicité.

JOE BURNS VAINQUEUR

Georges Girardin et Joe Burns se sont livrés à un fameux combat de dix rounds, le deuxième à l'affiche, et le boxeur de la Pointe Saint-Charles a décroché le verdict qui fut loin de rencontrer l'approbation populaire. Aux points, il n'y avait certainement pas eu beaucoup de différence et naturellement plusieurs furent surpris que Girardin n'obtienne pas au moins un verdict de partie nulle.

La décision fut peut-être mauvaise, mais le combat fut de premier ordre et lui seul valait le prix d'admission. Ce fut une bataille en règle. On pouvait voir qu'il y avait de la lutte.

Les Bleus Blancs Rouges partiront ce matin pour Toronto où ils joueront avec le St-Patrick ce soir. Tous les joueurs feront le voyage. Odie Cleghorn sera même de la partie. Le joueur de centre n'a pas pratiqué depuis la joute de mercredi soir et un bon repos lui a fait beaucoup de bien.

Léo Dandurand a déclaré, hier soir, que ses joueurs avaient eu instructions de ne pas oublier ce soir. Le résultat de cette partie est trop important pour que les joueurs pensent à régler leurs affaires personnelles, a dit le gérant du Bleu Blanc Rouge, ce soir ce sera du hockey et tous le savent. Il ont eu leur leçon hier midi et je les ai bien avertis que celui qui s'oublierait sera mis à l'amende.

Léo Dandurand a aussi déclaré, hier, qu'il avait fait de offres à Léo Mantha, du National. Le Bleu Blanc Rouge a les yeux sur le joueur du National pour l'an prochain. Jusqu'à date, Mantha n'a pas voulu donner de réponse mais ceux qui sont bien informés disent qu'il n'y aurait rien de surprenant de le voir avec le Canada l'an prochain.

Le gérant Dandurand a aussi déclaré qu'il attendait toujours des nouvelles de Bellefeuille de Trois-Rivières. Il y a une dizaine de jours, Bellefeuille devait venir à Montréal pour pratiquer avec le Bleu Blanc Rouge mais il n'a pu le faire. Le Trifluvien est un autre que le Canadien ne laissera pas de deux pouces.

Hier après-midi, le président Frank Calder a annoncé que les dernières joutes de la saison seront toutes dirigées par deux arbitres. Le président de la Ligue dit que toutes les parties qui restent à jouer sont fort importantes et c'est ce qui a motivé cette attitude.

M. Calder a aussi annoncé les officiels des joutes de ce soir. Harvey Pulford, et Jerry Laflamme officieront à Toronto et Cooper Smeaton, ainsi que Lou Marsh dirigeront la joute Ottawa-Hamilton.

McGILL VS ALL STAR

L'équipe de McGill de la ligue in-

GENE TUNNEY A REPRIS LE CHAMPIONNAT POIDS DEMI-LOURD

La décision des juges fut loin d'être populaire, car Greb avait obtenu un avantage marqué, dans la majorité des rondes. — Détails de la rencontre.

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 23. — Gene Tunney, l'idole de Greenwich Village, a reconquis le titre de champion poids demi-lourd des États-Unis en battant Harry Greb de Pittsburgh dans un combat de 15 rounds qui avait lieu ce soir à Madison Square Garden.

La décision a été accueillie par des applaudissements et des huées, en dépit de la popularité chez les spectateurs. Ce fut une surprise pour ceux qui occupaient des sièges auprès de l'arène. On croyait que Greb avait obtenu un avantage marqué dans la majorité des rondes.

Tunney sembla désorienté devant le "moulin à vent" qu'est Greb dans l'arène. D'un autre côté il a mieux fini que son adversaire. Son ralliement final et les supposés "fouls" dont Greb s'était rendu coupable ont sans doute affecté le verdict des juges. D'un autre côté il ne fut pas populaire.

DETAILS DU COMBAT

Première ronde.—L'engagement initial fut précédé d'une longue conférence au sujet des tactiques de Greb. Les partisans de Tunney prétendaient qu'elles n'étaient pas loyales. Le champion s'élança à l'attaque au signal des hostilités et il se mit à faire pleuvoir des coups de gauche et de droite. Les deux mêlèrent souvent.

Deuxième ronde.—Greb parut embêter Tunney par ses attaques répétées. Il ébranla Tunney à plusieurs reprises par des coups à la tête. Tunney marqua toutes ses attaques et ne put rejoindre Greb.

Troisième ronde.—Greb fut averti par l'arbitre de ne pas lutter. Il déclancha de nombreux coups de gauche et de droite à la mâchoire de Tunney. Il dansait autour de son adversaire qui ne pouvait le rejoindre.

Quatrième ronde.—Ils mêlèrent avec rapidité et Greb logea trois contre un. Tunney força le combat pour la première fois et força Greb à reculer avec une attaque dans le corps. Greb avait la bouche un peu fendue et il saignait. Tunney avait aussi un œil saignant au cours d'un corps à corps.

Cinquième ronde.—Le champion dansa autour de son adversaire et déclancha des coups de toutes les directions, mais Tunney put trouver une ouverture pour loger un bon coup dans les côtes. Ils mêlèrent avec rapidité à la fin de cet engagement.

Sixième ronde.—Greb força Tun-

LE CHAMPION TILDEN EST UN JOUEUR MAGNIFIQUE

Il mérite bien le titre de champion du monde au jeu de lawn-tennis. — Crocker et Laframboise remportent une victoire difficile sur le champion et Weiner, la jeune merveille de Philadelphie. — De superbes exhibitions au Montreal Indoor Tennis Club.

Tilden, le champion du monde au jeu de lawn-tennis, est si scientifique qu'il a si vaillamment conquis, l'an dernier, sur les courts de Forest Hills, alors qu'il a disposé de l'équipe australienne, équipe redoutable s'il en fut jamais, composée de joueurs qui étaient allés en Europe conquérir la renommée. Car Tilden est vraiment un joueur magnifique, quoiqu'un peu nerveux. Et c'est précisément cette nervosité qui lui fait faire quelques mauvais coups qui coûtent très souvent une partie. On en a eu l'exemple, hier soir.

Tilden est un homme très grand, un avantage marqué dans le jeu de lawn-tennis. Un entraînement constant en a fait un homme maigre et souple, mais excessivement nerveux. Il contrastait fortement, hier soir, avec Crocker et Laframboise, deux champions du jeu de lawn-tennis, pris l'avantage sur deux "sets" consécutifs sur Tilden et le "set" jeune mais scientifique Weiner, de Philadelphie.

Le champion du monde possède un service très régulier. Il est assez rare que sa première balle ne passe pas le filet pour aller tomber avec une rapidité vertigineuse dans le rectangle réglementaire au service. Il n'a d'une façon remarquable la rareté de "dribble" qui passe à quelques lignes du filet. Il joue particulièrement du revers de la main et avec une force inusitée. Il semble que ce soit là le jeu américain, car tous ses compatriotes qui l'accompagnent jouaient également de même, tandis que Crocker et Laframboise chahutaient plutôt leurs coups à droite pour les faire retomber avec un effet difficile.

Tilden a conscience de sa valeur ; on en a la preuve à tous moments durant la partie. Jouant, hier soir, contre deux champions du Canada, et ayant comme partenaire un tout jeune homme, il accusa une nervosité considérable. Il était évident que Tilden, ayant perdu le premier set, ne voulait pas essayer, pour rien au monde, une défaite aux mains de Crocker et Laframboise. C'est précisément ce qui gâta tout son jeu. Il paraissait ne pas vouloir permettre à son jeune partenaire de riposter, chose dont il était très capable comme il l'a démontré quand il a à plusieurs reprises sauvé la situation par des ripostes bien placées et efficaces.

Mais pour bien réaliser la valeur de Tilden, il faut le voir dans une partie simple ; c'est là qu'il déploie le plus de science et d'habileté. Ce sont dans ces parties qu'il fait preuve d'une souplesse incroyable. Il se sent plus sûr parce qu'il joue seul. Est-ce egoïsme ? Est-ce sûreté ? Il est difficile de le dire. Dans tous les cas, sa partie avec Rice, hier après-midi, a été superbe de mouvement et de précision.

Tilden aime fort les applaudissements. Il semble que dans ces moments ses joues pâles d'homme surmené se colorisent quelque peu. Il se redressa alors sur la pointe des pieds, rabat son chandail et fait tourner fé-

Lunch des Hommes d'Affaires

- 35c -

Samedi, 24 Février 1923

Aux Pils Canadienne
Aux Légumes — Crème de Fèves

Zitoni Italiane

Filet au Poivre à la Mexicaine
Doré frit
Poisson Blanc Sauté à la Mennière
Mâche de Potiron avec Sauce Tomate

Tourtière à la Canadienne
Veuve aux Rires Curi
Bifteck Limbourgeoise
Pâté au Four avec Fèves
Tomates

Roast au Jus

Palates — Carottes à la Crème
Tomates fraîches en tranches
Blanc-Manger au Chocolat
Tarte aux Pommes

Roquefort — Camembert — Oka
Suisse — Crème de fromage
Moka — Thé

Cave Fournie de tous les Vins
Cabinets particuliers
Ouvert Jour et Nuit

36, NOTRE-DAME EST
Maison 5594

Cherbourg

Dr. R. TESSIER

Chirurgien Orale
dentiste militaire, France, Angleterre. Spécialiste pour maladies vénériennes (syphilis, téré, chancre, blennorrhée, rhumatisme, etc.), maladies de la femme, traitement par strychnine, électricité. Première consultation gratuite, 295, Rachel, coin St-Denis, St-Louis 4891.

HOTELS VERMONT et VAN NESS

à Burlington, Vt.
Installations du meilleur confort.
Tous les sports d'hiver.

LES AGENCES DE VOYAGES
JULES MOINE
81, rue Saint-Jacques, Montréal.

Hotel Place Viger

DINER-SAUTERIE

Tous les soirs
OUI HÔTES! SPECIAL
Un dollar et cinquante centimes
Pour réserver sa table, Maitre 5720

CUNARD ANCHOR

ANCHOR-DONALDSON

Premiers départs de Montréal
Athena, pour Glasgow... 5 Mai
Pour Plymouth, Cherbourg et Londres
Départs réguliers par la suite

DEPARTS

QUEENSTOWN ET LIVERPOOL
26 Fév. 10 Avril... Ansonia
10 Mars... Ansonia
17 Mars... Ansonia
24 Mars... Ansonia
31 Mars... Ansonia
7 Avril... Ansonia
14 Avril... Ansonia
21 Avril... Ansonia
28 Avril... Ansonia
5 Mai... Ansonia
12 Mai... Ansonia
19 Mai... Ansonia
26 Mai... Ansonia
2 Juin... Ansonia
9 Juin... Ansonia
16 Juin... Ansonia
23 Juin... Ansonia
30 Juin... Ansonia
7 Juillet... Ansonia
14 Juillet... Ansonia
21 Juillet... Ansonia
28 Juillet... Ansonia
4 Août... Ansonia
11 Août... Ansonia
18 Août... Ansonia
25 Août... Ansonia
1 Septembre... Ansonia
8 Septembre... Ansonia
15 Septembre... Ansonia
22 Septembre... Ansonia
29 Septembre... Ansonia
6 Octobre... Ansonia
13 Octobre... Ansonia
20 Octobre... Ansonia
27 Octobre... Ansonia
3 Novembre... Ansonia
10 Novembre... Ansonia
17 Novembre... Ansonia
24 Novembre... Ansonia
1 Décembre... Ansonia
8 Décembre... Ansonia
15 Décembre... Ansonia
22 Décembre... Ansonia
29 Décembre... Ansonia
5 Janvier... Ansonia
12 Janvier... Ansonia
19 Janvier... Ansonia
26 Janvier... Ansonia
2 Février... Ansonia
9 Février... Ansonia
16 Février... Ansonia
23 Février... Ansonia
1 Mars... Ansonia
8 Mars... Ansonia
15 Mars... Ansonia
22 Mars... Ansonia
29 Mars... Ansonia
5 Avril... Ansonia
12 Avril... Ansonia
19 Avril... Ansonia
26 Avril... Ansonia
3 Mai... Ansonia
10 Mai... Ansonia
17 Mai... Ansonia
24 Mai... Ansonia
31 Mai... Ansonia
7 Juin... Ansonia
14 Juin... Ansonia
21 Juin... Ansonia
28 Juin... Ansonia
5 Juillet... Ansonia
12 Juillet... Ansonia
19 Juillet... Ansonia
26 Juillet... Ansonia
2 Août... Ansonia
9 Août... Ansonia
16 Août... Ansonia
23 Août... Ansonia
30 Août... Ansonia
6 Septembre... Ansonia
13 Septembre... Ansonia
20 Septembre... Ansonia
27 Septembre... Ansonia
4 Octobre... Ansonia
11 Octobre... Ansonia
18 Octobre... Ansonia
25 Octobre... Ansonia
1 Novembre... Ansonia
8 Novembre... Ansonia
15 Novembre... Ansonia
22 Novembre... Ansonia
29 Novembre... Ansonia
6 Décembre... Ansonia
13 Décembre... Ansonia
20 Décembre... Ansonia
27 Décembre... Ansonia
3 Janvier... Ansonia
10 Janvier... Ansonia
17 Janvier... Ansonia
24 Janvier... Ansonia
31 Janvier... Ansonia
7 Février... Ansonia
14 Février... Ansonia
21 Février... Ansonia
28 Février... Ansonia
6 Mars... Ansonia
13 Mars... Ansonia
20 Mars... Ansonia
27 Mars... Ansonia
3 Avril... Ansonia
10 Avril... Ansonia
17 Avril... Ansonia
24 Avril... Ansonia
1 Mai... Ansonia
8 Mai... Ansonia
15 Mai... Ansonia
22 Mai... Ansonia
29 Mai... Ansonia
5 Juin... Ansonia
12 Juin... Ansonia
19 Juin... Ansonia
26 Juin... Ansonia
3 Juillet... Ansonia
10 Juillet... Ansonia
17 Juillet... Ansonia
24 Juillet... Ansonia
31 Juillet... Ansonia
7 Août... Ansonia
14 Août... Ansonia
21 Août... Ansonia
28 Août... Ansonia
4 Septembre... Ansonia
11 Septembre... Ansonia
18 Septembre... Ansonia
25 Septembre... Ansonia
2 Octobre... Ansonia
9 Octobre... Ansonia
16 Octobre... Ansonia
23 Octobre... Ansonia
30 Octobre... Ansonia
6 Novembre... Ansonia
13 Novembre... Ansonia
20 Novembre... Ansonia
27 Novembre... Ansonia
4 Décembre... Ansonia
11 Décembre... Ansonia
18 Décembre... Ansonia
25 Décembre... Ansonia
1 Janvier... Ansonia
8 Janvier... Ansonia
15 Janvier... Ansonia
22 Janvier... Ansonia
29 Janvier... Ansonia
5 Février... Ansonia
12 Février... Ansonia
19 Février... Ansonia
26 Février... Ansonia
5 Mars... Ansonia
12 Mars... Ansonia
19 Mars... Ansonia
26 Mars... Ansonia
2 Avril... Ansonia
9 Avril... Ansonia
16 Avril... Ansonia
23 Avril... Ansonia
30 Avril... Ansonia
7 Mai... Ansonia
14 Mai... Ansonia
21 Mai... Ansonia
28 Mai... Ansonia
4 Juin... Ansonia
11 Juin... Ansonia
18 Juin... Ansonia
25 Juin... Ansonia
2 Juillet... Ansonia
9 Juillet... Ansonia
16 Juillet... Ansonia
23 Juillet... Ansonia
30 Juillet... Ansonia
6 Août... Ansonia
13 Août... Ansonia
20 Août... Ansonia
27 Août... Ansonia
3 Septembre... Ansonia
10 Septembre... Ansonia
17 Septembre... Ansonia
24 Septembre... Ansonia
1 Octobre... Ansonia
8 Octobre... Ansonia
15 Octobre... Ansonia
22 Octobre... Ansonia
29 Octobre... Ansonia
5 Novembre... Ansonia
12 Novembre... Ansonia
19 Novembre... Ansonia
26 Novembre... Ansonia
3 Décembre... Ansonia
10 Décembre... Ansonia
17 Décembre... Ansonia
24 Décembre... Ansonia
31 Décembre... Ansonia
7 Janvier... Ansonia
14 Janvier... Ansonia
21 Janvier... Ansonia
28 Janvier... Ansonia
4 Février... Ansonia
11 Février... Ansonia
18 Février... Ansonia
25 Février... Ansonia
4 Mars... Ansonia
11 Mars... Ansonia
18 Mars... Ansonia
25 Mars... Ansonia
1 Avril... Ansonia
8 Avril... Ansonia
15 Avril... Ansonia
22 Avril... Ansonia
29 Avril... Ansonia
6 Mai... Ansonia
13 Mai... Ansonia
20 Mai... Ansonia
27 Mai... Ansonia
3 Juin... Ansonia
10 Juin... Ansonia
17 Juin... Ansonia
24 Juin... Ansonia
1 Juillet... Ansonia
8 Juillet... Ansonia
15 Juillet... Ansonia
22 Juillet... Ansonia
29 Juillet... Ansonia
5 Août... Ansonia
12 Août... Ansonia
19 Août... Ansonia
26 Août... Ansonia
2 Septembre... Ansonia
9 Septembre... Ansonia
16 Septembre... Ansonia
23 Septembre... Ansonia
30 Septembre... Ansonia
6 Octobre... Ansonia
13 Octobre... Ansonia
20 Octobre... Ansonia
27 Octobre... Ansonia
3 Novembre... Ansonia
10 Novembre... Ansonia
17 Novembre... Ansonia
24 Novembre... Ansonia
1 Décembre... Ansonia
8 Décembre... Ansonia
15 Décembre... Ansonia
22 Décembre... Ansonia
29 Décembre... Ansonia
5 Janvier... Ansonia
12 Janvier... Ansonia
19 Janvier... Ansonia
26 Janvier... Ansonia
2 Février... Ansonia
9 Février... Ansonia
16 Février... Ansonia
23 Février... Ansonia
1 Mars... Ansonia
8 Mars... Ansonia
15 Mars... Ansonia
22 Mars... Ansonia
29 Mars... Ansonia
5 Avril... Ansonia
12 Avril... Ansonia
19 Avril... Ansonia
26 Avril... Ansonia
3 Mai... Ansonia
10 Mai... Ansonia
17 Mai... Ansonia
24 Mai... Ansonia
31 Mai... Ansonia
7 Juin... Ansonia
14 Juin... Ansonia
21 Juin... Ansonia
28 Juin... Ansonia
5 Juillet... Ansonia
12 Juillet... Ansonia
19 Juillet... Ansonia
26 Juillet... Ansonia
2 Août... Ansonia
9 Août... Ansonia
16 Août... Ansonia
23 Août... Ansonia
30 Août... Ansonia
6 Septembre... Ansonia
13 Septembre... Ansonia
20 Septembre... Ansonia
27 Septembre... Ansonia
3 Octobre... Ansonia
10 Octobre... Ansonia
17 Octobre... Ansonia
24 Octobre... Ansonia
31 Octobre... Ansonia
7 Novembre... Ansonia
14 Novembre... Ansonia
21 Novembre... Ansonia
28 Novembre... Ansonia
5 Décembre... Ansonia
12 Décembre... Ansonia
19 Décembre... Ansonia
26 Décembre... Ansonia
2 Janvier... Ansonia
9 Janvier... Ansonia
16 Janvier... Ansonia
23 Janvier... Ansonia
30 Janvier... Ansonia
6 Février... Ansonia
13 Février... Ansonia
20 Février... Ansonia
27 Février... Ansonia
5 Mars... Ansonia
12 Mars... Ansonia
19 Mars... Ansonia
26 Mars... Ansonia
2 Avril... Ansonia
9 Avril... Ansonia
16 Avril... Ansonia
23 Avril... Ansonia
30 Avril... Ansonia
6 Mai... Ansonia
13 Mai... Ansonia
20 Mai... Ansonia
27 Mai... Ansonia
3 Juin... Ansonia
10 Juin... Ansonia
17 Juin... Ansonia
24 Juin... Ansonia
1 Juillet... Ansonia
8 Juillet... Ansonia
15 Juillet... Ansonia
22 Juillet... Ansonia
29 Juillet... Ansonia
5 Août... Ansonia
12 Août... Ansonia
19 Août... Ansonia
26 Août... Ansonia
2 Septembre... Ansonia
9 Septembre... Ansonia
16 Septembre... Ansonia
23 Septembre... Ansonia
30 Septembre... Ansonia
6 Octobre... Ansonia
13 Octobre... Ansonia
20 Octobre... Ansonia
27 Octobre... Ansonia
3 Novembre... Ansonia
10 Novembre... Ansonia
17 Novembre... Ansonia
24 Novembre... Ansonia
1 Décembre... Ansonia
8 Décembre... Ansonia
15 Décembre... Ansonia
22 Décembre... Ansonia
29 Décembre... Ansonia
5 Janvier... Ansonia
12 Janvier... Ansonia
19 Janvier... Ansonia
26 Janvier... Ansonia
2 Février... Ansonia
9 Février... Ansonia
16 Février... Ansonia
23 Février... Ansonia
1 Mars... Ansonia
8 Mars... Ansonia
15 Mars... Ansonia
22 Mars... Ansonia
29 Mars... Ansonia
5 Avril... Ansonia
12 Avril... Ansonia
19 Avril... Ansonia
26 Avril... Ansonia
3 Mai... Ansonia
10 Mai... Ansonia
17 Mai... Ansonia
24 Mai... Ansonia
31 Mai... Ansonia
7 Juin... Ansonia
14 Juin... Ansonia
21 Juin... Ansonia
28 Juin... Ansonia
5 Juillet... Ansonia
12 Juillet... Ansonia
19 Juillet... Ansonia
26 Juillet... Ansonia
2 Août... Ansonia
9 Août... Ansonia
16 Août... Ansonia
23 Août... Ansonia
30 Août... Ansonia
6 Septembre... Ansonia
13 Septembre... Ansonia
20 Septembre... Ansonia
27 Septembre... Ansonia
3 Octobre... Ansonia
10 Octobre... Ansonia
17 Octobre... Ansonia
24 Octobre... Ansonia
31 Octobre... Ansonia
7 Novembre... Ansonia
14 Novembre... Ansonia
21 Novembre... Ansonia
28 Novembre... Ansonia
5 Décembre... Ansonia
12 Décembre... Ansonia
19 Décembre... Ansonia
26 Décembre... Ansonia
2 Janvier... Ansonia
9 Janvier... Ansonia
16 Janvier... Ansonia
23 Janvier... Ansonia
30 Janvier... Ansonia
6 Février... Ansonia
13 Février... Ansonia
20 Février... Ansonia
27 Février... Ansonia
5 Mars... Ansonia
12 Mars... Ansonia
19 Mars... Ansonia
26 Mars... Ansonia
2 Avril... Ansonia
9 Avril... Ansonia
16 Avril... Ansonia
23 Avril... Ansonia
30 Avril... Ansonia
6 Mai... Ansonia
13 Mai... Ansonia
20 Mai... Ansonia
27 Mai... Ansonia
3 Juin... Ansonia
10 Juin... Ansonia
17 Juin... Ansonia
24 Juin... Ansonia
1 Juillet... Ansonia
8 Juillet... Ansonia
15 Juillet... Ansonia
22 Juillet... Ansonia
29 Juillet... Ansonia
5 Août... Ansonia
12 Août... Ansonia
19 Août... Ansonia
26 Août... Ansonia
2 Septembre... Ansonia
9 Septembre... Ansonia
16 Septembre... Ansonia
23 Septembre... Ansonia
30 Septembre... Ansonia
6 Octobre... Ansonia
13 Octobre... Ansonia
20 Octobre... Ansonia
27 Octobre... Ansonia
3 Novembre... Ansonia
10 Novembre... Ansonia
17 Novembre... Ansonia
24 Novembre... Ansonia
1 Décembre... Ansonia
8 Décembre... Ansonia
15 Décembre... Ansonia
22 Décembre... Ansonia
29 Décembre... Ansonia
5 Janvier... Ansonia
12 Janvier... Ansonia
19 Janvier... Ansonia
26 Janvier... Ansonia
2 Février... Ansonia
9 Février... Ansonia
16 Février... Ansonia
23 Février... Ansonia
1 Mars... Ansonia
8 Mars... Ansonia
15 Mars... Ansonia
22 Mars... Ansonia
29 Mars... Ansonia
5 Avril... Ansonia
12 Avril... Ansonia
19 Avril... Ansonia
26 Avril... Ansonia
3 Mai... Ansonia
10 Mai... Ansonia
17 Mai... Ansonia
24 Mai... Ansonia
31 Mai... Ansonia
7 Juin... Ansonia
14 Juin... Ansonia
21 Juin... Ansonia
28 Juin... Ansonia
5 Juillet... Ansonia
12 Juillet... Ansonia
19 Juillet... Ansonia
26 Juillet... Ansonia
2 Août... Ansonia
9 Août... Ansonia
16 Août... Ansonia
23 Août... Ansonia
30 Août... Ansonia
6 Septembre... Ansonia
13 Septembre... Ansonia
20 Septembre... Ansonia
27 Septembre... Ansonia
3 Octobre... Ansonia
10 Octobre... Ansonia
17 Octobre... Ansonia
24 Octobre... Ansonia
31 Octobre... Ansonia
7 Novembre... Ansonia
14 Novembre... Ansonia
21 Novembre... Ansonia
28 Novembre... Ansonia
5 Décembre... Ansonia
12 Décembre... Ansonia
19 Décembre... Ansonia
26 Décembre... Ansonia
2 Janvier... Ansonia
9 Janvier... Ansonia
16 Janvier... Ansonia
23 Janvier... Ansonia
30 Janvier... Ansonia
6 Février... Ansonia
13 Février... Ansonia
20 Février... Ansonia
27 Février... Ansonia
5 Mars... Ansonia
12 Mars... Ansonia
19 Mars... Ansonia
26 Mars... Ansonia
2 Avril... Ansonia
9 Avril... Ansonia
16 Avril... Ansonia
23 Avril... Ansonia
30 Avril... Ansonia
6 Mai... Ansonia
13 Mai... Ansonia
20 Mai... Ansonia
27 Mai... Ansonia
3 Juin... Ansonia
10 Juin... Ansonia
17 Juin... Ansonia
24 Juin... Ansonia
1 Juillet... Ansonia
8 Juillet... Ansonia
15 Juillet... Ansonia
22 Juillet... Ansonia
29 Juillet... Ansonia
5 Août... Ansonia
12 Août... Ansonia
19 Août... Ansonia
26 Août... Ansonia
2 Septembre... Ansonia
9 Septembre... Ansonia
16 Septembre... Ansonia
23 Septembre... Ansonia
30 Septembre... Ansonia
6 Octobre... Ansonia
13 Octobre... Ansonia
20 Octobre... Ansonia
27 Octobre... Ansonia
3 Novembre... Ansonia
10 Novembre... Ansonia
17 Novembre... Ansonia
24 Novembre... Ansonia
1 Décembre... Ansonia
8 Décembre... Ansonia
15 Décembre... Ansonia
22 Décembre... Ansonia
29 Décembre... Ansonia
5 Janvier... Ansonia
12 Janvier... Ansonia
19 Janvier... Ansonia
26 Janvier... Ansonia
2 Février... Ansonia
9 Février... Ansonia
16 Février... Ansonia
23 Février... Ansonia
1 Mars... Ansonia
8 Mars... Ansonia
15 Mars... Ansonia
22 Mars... Ansonia
29 Mars... Ansonia
5 Avril... Ansonia
12 Avril... Ansonia
19 Avril... Ansonia
26 Avril... Ansonia
3 Mai... Ansonia
10 Mai... Ansonia
17 Mai... Ansonia
24 Mai... Ansonia
31 Mai... Ansonia
7 Juin... Ansonia
14 Juin... Ansonia
21 Juin... Ansonia
28 Juin... Ansonia
5 Juillet... Ansonia
12 Juillet... Ansonia
19 Juillet... Ansonia
26 Juillet... Ansonia
2 Août... Ansonia
9 Août... Ansonia
16 Août... Ansonia
23 Août... Ansonia
30 Août... Ansonia
6 Septembre... Ansonia
13 Septembre... Ansonia
20 Septembre... Ansonia
27 Septembre... Ansonia
3 Octobre... Ansonia
10 Octobre... Ansonia
17 Octobre... Ansonia
24 Octobre... Ansonia
31 Octobre... Ansonia
7 Novembre... Ansonia
14 Novembre... Ansonia
21 Novembre... Ansonia
28 Novembre... Ansonia
5 Décembre... Ansonia
12 Décembre... Ansonia
19 Décembre... Ansonia
26 Décembre... Ansonia
2 Janvier... Ansonia
9 Janvier... Ansonia
16 Janvier... Ansonia
23 Janvier... Ansonia
30 Janvier... Ansonia
6 Février... Ansonia
13 Février... Ansonia
20 Février... Ansonia
27 Février... Ansonia
5 Mars... Ansonia
12 Mars... Ansonia
19 Mars... Ansonia
26 Mars... Ansonia
2 Avril... Ansonia
9 Avril... Anson

PAGE FEMININE

L'ABSENT

Au matin, quand la mer s'éveillait sur les dunes,
Laisant aux chardons bleus un peu de rêve encor,
Sans te donner un nom, sans te connaître un corps,
Je t'ai tendu mes bras, lourds de chastes rancunes...

Au soir, quand les frissons peureux des branches brunes
Appelaient la Musique au fond d'un bosquet d'or,
Jalouse des vivants, et jalouse des morts,
Les choses qui vibraient me semblaient importunes...

Tout ce qui, palpitant, résonnant, parfumé,
Etre, ou chanson, avait le doux pouvoir d'aimer,
Faisait crier vers toi mon âme triste et sage.

Ah ! Réponds : de l'exil, où tu vis, languissant,
Peux-tu sortir ? Peux-tu me consoler, Absent ? ...
— Non. Je suis le Désir, qui n'a pas de visage !

Marie-Paul SALONNE.

CHRONIQUE FEMININE

L'Indispensable Psychologie

(Pour la "Canada")

La science la plus vivante, la plus curieuse, la plus accessible, la plus utile, la plus élémentaire, la plus usuelle, c'est la psychologie. Elle n'a contre elle que son nom un peu rébarbatif, dont l'osmure, franchement grecque, effraie l'oreille et les muses de l'articulation; la plume courante se ralentit au moment de l'écrire, craignant de placer à faux l'accent, qui le hémisse; on l'épelle comme un écolier, pour respecter son orthographe savante; l'aristocratie de son "y" nous met mal à l'aise. C'est un des rares exemples d'une chose familière désignée par un mot difficile.

Mais tous ceux qui s'en servent négligent volontiers cet obstacle; il est des milliers d'individus habiles qui la pratiquent et ne sauraient la définir. L'épouse qui, après dix années d'union orageuse, arrive à maintenir la paix du foyer, dit simplement de son mari: "Je sais le prendre aujourd'hui." Le bébé, qui veut obtenir une gâterie, calme son impatience et guette le "bon moment" où on ne sait pas lui résister. Ils font tous deux de la psychologie pratique, ils observent l'âme humaine, en surveillant le jeu pour l'utiliser à leur profit.

Ignorants de cette science, vous ne pouvez rien faire en ce monde. C'est par vos frères que vos désirs, vos goûts sont satisfaits; si vous ne les connaissez pas, comment pouvez-vous les exploiter, les vaincre ou les séduire?

Je suis ambitieuse, je veux m'élever rapidement dans la société: Il faut que je sache sur quels échelons je mettrai le pied, de quelle façon je dois me poser pour ménager l'endroit sensible et faire accepter ma pression. Ceux dont je courberai la tête consentiront à être mes partisans, si j'ai compris le mécanisme de leur âme et si je ne froisse en rien leurs susceptibilités.

Le chemin de la vie n'est point bordé de pierres inertes, il est encombré d'êtres vivants, qui ont une intelligence, un cœur, une volonté, des vices, des instincts, des aspirations nobles; cet ensemble agité, impressionnable, gêne la route ou l'embellit, suivant qu'on le néglige ou qu'on l'utilise. Toutes ces forces seront hostiles si on les contrarie, elles seconderont si on sait reconnaître leur direction.

Une femme est jolie, elle veut plaire: il lui faut étudier des goûts et fouiller des replis de préférences secrètes et de vanités latentes; si elle n'arrive point à saisir certaines orientations, elle ne réussira pas: sa conquête sera éphémère.

Est-ce que le marchand qui dispose son étalage, le fabricant qui compose son affiche-réclame, ne s'inspirent-ils pas de la psychologie de l'acheteur?... Tout ceci, bien entendu, n'est qu'une psychologie pratique, un peu étroite, elle limite son étude à l'être humain considéré sous le rôle spécial que nous voulons lui faire jouer; c'est la science raisonnée de l'exploitation des âmes, et j'entends ce mot exploitation dans son vaste sens, sans aucune idée de duperie.

Mais ne nous y trompons pas, notre propre individualité est un organisme aussi compliqué que les autres. Et nous n'aurions point assuré le succès de notre marche si nous nous contentions de pénétrer le jeu des mentalités environnantes; il est indispensable de se bien connaître soi-même, avec ses ressources, ses faiblesses. Il faut mesurer son degré d'endurance, écarter ses hypocrisies vertueuses et ses fanfaronnades, pour regarder de sang-froid son état exact.

A ce jeu de l'étude des âmes, on se pique; il éclaire mille questions, sans lui, demeuraient déconcertantes. Il fournit la clef de plus d'un roman obscur, il révèle des desseins ténébreux, des ambitions inavouées et parfois des audaces de passions effarantes pour ceux qui ne sont point psychologues...

Suzanne CARON.

le système nerveux souffre toujours d'une grande irritabilité: les névralgies, l'hystérie, la mélancolie font cortège habituel à la chlorose. L'hérédité tuberculeuse est fréquente chez les chlorotiques: Trouseau l'observait déjà. Les descendants des phthisiques traduisent leur décadence comatique par l'hypoplasie du sang, substratum anatomique de la chlorose.

Dr E.

LA MODE

Modèles de Lingerie

(Pour la "Canada")

La belle lingerie est faite en tissu fin, voile ou crêpe de soie pour les plus favorisées, linon de fil pour les plus égarées, la fortune, linon, crêpe ou voile de coton pour les autres. Quel que soit le tissu, la lingerie, chemise, pantalon, combinaison et chemise de nuit, n'est vraiment élégante que si tout le travail que l'on y exécute est fait à la main.

Les formes varient peu, ce sont les garnitures qui changent l'aspect de la chemise, du pantalon, de la combinaison. Les chemises se font courtes, au-dessus du genou, le dos appliqué contre le corps par une couture au milieu, ou un groupe de plis: les deux donnant de l'ampleur pour la partie du corps en-dessous de la taille. Elles sont droit fil sous le bras, ont un peu d'ampleur fournie par des fronces ou des petits plis pincés, au-dessus de chaque point de poitrine, et sont retenues aux épaules par des rubans ou des jours serrés de dentelle, un petit entre-deux, etc... Le bas est soigné d'un ourlet, ou d'un point de broderie à cheval sur le bord, ou d'une petite dentelle montée sur un jour, ou de petites dents arrondies, également bordées de dentelle.

La culotte est courte, elle s'arrête au-dessus du genou, elle est entièrement fermée. Le bas de chaque jambe est assez large pour que le pantalon puisse remonter lorsque l'on s'assoit; à la place de l'ancienne ceinture, on monte le pantalon à la taille,



Voici deux toilettes d'un genre plutôt uni, qui ont partout leur place dans les réunions de l'après-midi. Comme on pourra le constater, elles sont de confection simple.

ployer un tissu moins léger, moins fragile que celui de la chemise ou du pantalon.

Les garnitures sont des incrustations de dentelle vraie ou imitation, ou de dentelle en bordure ou en entre-deux, de jours à fils tirés dans le tissu, de bordures finement faites, de petites plis et de broderies de tous les genres.

La grande vogue actuelle, pour le soir, c'est la robe d'organdi, brodée or, argent ou dans le ton. Jusqu'ici on avait un peu spécialisé l'organdi dans les robes de style, plus ou moins ballonnées; aujourd'hui, on traite cette étoffe de la même façon que le crêpe ou la mousseline. Sa légèreté et sa fraîcheur lui donnent un charme particulier qui sied aux formes jeunes et gracieuses. Pour éviter la rigidité on use des plus astucieuses combinaisons: Par exemple, une petite robe en organdi cillander pêche, entièrement brodée, jusqu'à hauteur des hanches, de fil d'argent ou de soie dans le ton, pas de manches du tout. A partir des hanches, ce ne sont plus que des panaches de longueur irrégulière, qu'alourdissent des bandes de lapin chinchilla.

MICHELLE.

Jolies toilettes qui peuvent être portées partout



Bien entendu, il faut avoir deux fritures: l'une pour le poisson, l'autre pour les autres plats, pommes de terre, croquettes, beignets. Il serait même préférable d'en avoir une troisième pour les entremets sucrés, mais ce n'est point indispensable.

Pour les estomacs délicats, on peut recommander la friture au beurre, mais c'est assez coûteux car elle ne se conserve pas longtemps.

Quelle que soit la graisse employée, la première condition de la friture est d'être très chaude au moment où l'on s'en sert. Citons encore Brillat-Savarin: "Tout le mérite d'une bonne friture provient de la surprise; c'est ainsi qu'on appelle l'invasion du liquide bouillant qui carbonise ou roussit, à l'instant même de l'immersion, la surface extérieure du corps qui lui est soumis." Autrement dit, il faut que ce qu'on jette dans la friture soit saisi afin que l'extérieur en soit croustillant et doré et que le goût se concentre à l'intérieur.

Parmi les poissons que l'on fait frire, les uns ont besoin seulement d'être farinés avant d'être jetés dans la friture; les autres, d'une chair plus fragile demandant à être trempés dans la pâte à frire. Citons pour les premiers, les soles, les limandes, les tranches de colin; pour les seconds, les merlans, les éperlans, les églefs, etc.

Voici une excellente recette de pâte à frire: Pour un demi-litre de farine, 3 jaunes d'œufs une cuillerée d'eau-de-vie, sel, poivre, un demi-verre de bière. Le tout bien délayé. On y ajoute avant de s'en servir deux blancs d'œufs battus en neige. Eau en quantité suffisante.

Puisque nous sommes sur le chapitre de Brillat-Savarin, vous trouverez sans doute intéressantes les quelques réflexions qu'il fait à propos du sujet qui nous occupe: "Les choses frites sont bien reçues dans les festins, écrit-il; elles y introduisent une variété piquante; elles sont agréables à la vue, conservent leur goût primitif et peuvent se manger à la main, ce qui plaît toujours aux dames (sic)."

La friture fournit encore aux cuisiniers bien des moyens pour masquer ce qui a paru la veille, et leur donne au besoin des secours pour les cas imprévus; car il ne faut pas plus de temps pour frire une carpe de quatre livres que pour cuire un œuf à la coque (resic)... Ceci nous semble un peu exagéré; mais, pour le reste, nous ne dirions pas mieux de nos jours, sauf pourtant quand aux dames qui aiment à manger les choses frites à la main: ce n'est peut-être pas tout à fait dans vos habitudes, n'est-ce pas?

MELANIE.

Fédération Nationale

LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES

137 rue Ontario-Ouest

Hygiène et premiers secours en cas d'accidents, lundi, 7.30 p.m. Ce cours est donné par le Dr R. Masson et la pratique par Mlle B. Clément.

Modes, chapeaux, lundi, 10 à 12 a.m. et 7.30 p.m.

Couture, mercredi, 10 à 12 a.m. et 7.30 à 9.30 p.m.

Cuisine de démonstration, mardi, 2.30 p.m. 50 cts la leçon. Menu pour mardi, le 27 février: Ris de veau.

Salade à l'orange. Fèves rouges à l'Espagnole. Salade à la Chinoise.

Gelée au gingembre confit. Pour informations s'adresser à l'Ecole, heures de bureau: 10 à 12 a.m. et 2 à 4 p.m., excepté le samedi et jours de fête.

Fruit-atives

est un mélange de jus de fruits frais combinés avec des toniques et constituant le meilleur remède contre maladies de l'estomac, du foie, des reins et de la peau. 25c et 50c la boîte, chez tous les marchands.

FRUIT-ATIVES LIMITED, Ottawa, Can. Ogdensburg, N.Y. — Londres, Ang. — Christchurch, N.Z.

LE FEMINISTE ET LE CHANSONNIER

On dirait d'une fable. Un soir qu'il était de loisir, le fils de Mme Maria Véronne entra dans un cabaret montmartrois et il eut l'ennui d'y voir railler (peut-être un peu loudement) sa mère par l'excellent Jean-Jam, qui contait les "Doléances du propre à rien."

A l'entr'acte, le fils de Mme Véronne se rendit auprès du chansonnier pour lui faire des remontrances et lui conseiller de retirer la chanson du programme. Le bon chansonnier ne voulut rien savoir. Mme Maria Véronne fit faire un constat par huissier et pourvint solidairement M. Jean-Jam et M. Charles Fallot, directeur de l'établissement, en 10,000 francs de dommages-intérêts.

Quelle ne dut pas être la stupeur des deux humoristes en recevant cette assignation! C'est que Mme Maria Véronne ne se contente point d'être un excellent avocat, elle est, de plus, féministe militante, elle organise des manifestations, témoigne bruyamment au Sénat de son indignation lorsque des députés consensuels refusent aux femmes le droit de vote, parle au nom de la liberté et ne cesse d'affirmer les plus purs principes de l'idéal républicain. M. Jean-Jam a dû penser, un peu vite, qu'il avait licence de tout dire sur la personne d'une femme aussi connue, aussi "homme public."

Nous avons vu Mme Maria Véronne et nous lui avons demandé les raisons de sa colère:

— Mais que l'on raille mes idées, monsieur, je trouve cela parfois ennuieux, mais tout à fait légitime. Je ne songerais même pas à me fâcher si l'on me disait que je suis grotesque, que je n'ai ni le sens de la mesure ni celui d'un ridicule, que je suis mal habillée ou que je mets mon chapeau de travers, preuve que ma tête est mal équilibrée.

"Mais il y a des choses que l'on ne saurait tolérer lorsque l'on a des enfants. Je ne puis admettre que l'on déforme malicieusement "si l'on peut s'exprimer de la sorte" un nom honorable, que l'on se permette, à ce propos, des allusions à un médicament numéri- que."

— D'ailleurs, continue-t-elle, ce n'est pas la première fois que j'intente un procès semblable. J'en ai déjà gagné un. En effet, l'on avait publié dans un journal qui se pique d'être l'interprète du libéralisme le plus éloquent et le plus parisien, un dessin qui m'avait choquée. On y voyait une petite dame assez déshabillée qui lisait une feuille féministe et, comme légende, on avait mis une phrase d'un féminisme assez agressif, que l'on avait signée de mon nom. A-t-on idée de cela? Une petite femme..."

On n'en a pas idée.

Bref, lundi prochain, le jugement sera rendu par le tribunal civil. On dit en France que tout finit par des chansons. Voilà-t-il pas que les chansons elles-mêmes finissent par du papier timbré.

Gilbert CHARLES.

— (Du "Gaulois").

LA TOMBE DE STENDHAL

Elle est négligée, pour ne pas dire abandonnée, cette tombe qu'à la fin du siècle dernier deux attendrissés, Casimir Stryenski et Me Chéramy, surent faire restaurer, cette tombe du cimetière Montmartre que connaissent les Parisiens curieux de Paris — et

où se lit, sous un médaillon de David d'Angers, l'inscription fameuse:

Arrigo Boyle Milanese Scrisse Amor Vise Quant anima Adorava Cimorosa Mozart à Shakespeare.

Que fait le comte Stendhal? a demandé le "Divan". M. Edouard Champion a fait remarquer que ce comte, constitué en 1905, à Paris, pour l'érection d'un monument à Stendhal, a été dissous après qu'eût été inauguré, le 28 juin 1920, au Luxembourg, le monument qui était sa raison d'être.

Il y a quelques mois, M. Emile Henriot a vainement tenté de provoquer une souscription publique. Aujourd'hui, le "Divan", "l'Intransigeant," les "Nouvelles littéraires" seront-ils mieux entendus? M. Edouard Champion le souhaite, et s'inscrit "pour la moitié de la somme nécessaire à la mise en état décent de la tombe où repose Stendhal."

IDYLLES PRINCIERES

Propos d'actualité

Au temps jadis les rois épousaient des bergères. Aujourd'hui, il n'y a plus beaucoup de rois et il n'y a plus de bergères: mais on voit encore quelquefois des princesses et des princesses de sang royal obéir plus volontiers à l'entraînement de leur cœur qu'à la raison d'Etat.

C'est ainsi que, naguère, la princesse Mary, fille du roi d'Angleterre, dédaignant l'espoir d'un trône en pays étranger — espoir d'ailleurs si problématique et si chancelant par le temps qui court — choisit son mari parmi les gentilshommes de son pays. Ce mari n'était que vicomte, mais c'était un prince tout de même: le prince charmant.

C'est ainsi encore que le duc d'York second fils des souverains anglais, vient de se fiancer à une jeune fille appartenant à une famille de la noblesse écossaise.

C'est ainsi encore que la jeune princesse Yolande vient de se fiancer à un comte italien.

L'opinion de ce pays, qui est profondément nationaliste, approuve ces choix. Il lui plaît de voir les princesses et princesses de la famille royale s'allier à la noblesse du pays.

Se souvient-on, que lorsqu'il fut question de mariage pour le prince de Galles, une grande partie de la presse lui demanda de choisir une fiancée nationale.

A ce propos, on rappela que le fait s'était produit plus d'une fois dans l'histoire d'Angleterre. Edouard IV épousa une Anglaise, fille de lord Rivers; Richard III prit pour épouse Anne Nevil, la sœur de Warwick, le "faiseur de rois." Parmi les six femmes d'Henri VIII, trois étaient Anglaises.

Si le prince de Galles choisissait la future reine parmi les jeunes filles de la noblesse britannique, il ne ferait que renouer une tradition ancienne et chère encore au peuple d'Angleterre. Mais il y a la raison d'Etat qui parle souvent plus haut que le cœur des princesses et l'âme des peuples.

"Autrefois, dit Voltaire, nous appartenions aux rois; aujourd'hui, les rois nous appartiennent." Ils appartiennent surtout à la politique de leur pays.

Jean LECOQ.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

L'ART DE LA BRODERIE



No 2284 — Petit abat-jour. Hauteur, 4 pi. diamètre, 5 pi. La forme, 40c. Etampé sur tissu, 50c ou 60c.

Etampé sur belle toile soyeuse, 45c. Patron perforé, 40c.

Etampé sur papier décalquable au carbone, 20c.

Etampage sur le tissu de la cliente, 30c.

La plus GRANDE VENTE sans EXCEPTION. Voir notre défilé.

Sirop de Dr J.O. LAMBERT

SPECIFIQUE NATIONAL CANADIEN pour les maladies de poitrine telles que Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhe, Asthme, Croup, la Grippe, etc.

Pour tous les âges et pour toutes les classes. EN VENTE PARTOUT. Dr J. O. LAMBERT Limitée, Montréal.

249-fem-s-j.m.

NOS LIEUX D'AMUSEMENTS

THEATRES

Théâtre Canadien-Français

Semaine du 26 février 1923. — La dernière création parisienne.

Pour la première fois à Montréal. — "La Flamme", drame en 4 actes de M. Charles Méré.

Décidément, M. Sylvio, le sympathique directeur du "Théâtre du Peuple", se plaît à offrir à son public les dernières nouveautés et il nous le prouve en mettant à l'affiche la superbe pièce de M. Charles Méré, l'auteur du "Vertige", joué au même théâtre, il y a quelques semaines. "La Flamme" est une de ces pièces vécues et une étude psychologique très fouillée et développée d'une façon merveilleuse par M. Méré. Lors de la création de cette pièce la critique parisienne s'est plu à reconnaître que la pièce de M. Méré était une des meilleures et des plus intéressantes des dernières créations de la capitale française. Nul doute qu'elle sera un grand succès et que l'interprétation sera à la hauteur de l'œuvre représentée.

Voici un court résumé de cette belle pièce : Lord Sidney, un jeune homme riche et noble, est amoureux d'une jeune fille pauvre, mais elle est mariée à un autre homme. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari. Lord Sidney, qui est un homme de bien, se met à aimer la jeune fille et veut l'épouser. Mais elle est mariée et il faut qu'elle se débarrasse de son mari.

Théâtre du Peuple

Le vaudeville comprend six actes de B. F. Keith, avec Edith Clapper dans "Maid of the Realm", et les Trade Twins et Charles Bennett. Mlle Clapper passe sans contredit pour une des meilleures danseuses qui soient. Elle a toutes les qualités voulues, l'apparence, la jeunesse, la grâce, l'abandon et la poésie.

On verra aussi Jimmy Allman et Morton Harvey dans "The Lure of the Yukon", une comédie animée. Les deux artistes sont d'excellents chanteurs. Les autres Brown feront de la musique. Elles sont jeunes, jolies et talentueuses. Elles possèdent un talent musical remarquable pour leur âge, et ceci les rend d'autant plus charmantes. Elles sont des artistes de l'accordéon et on pourra le constater la semaine prochaine. Elles se feront entendre dans des soli et des duos délicieux.

Le comédien par excellence Bill Bithers qui n'est autre que Robert Henry Hodges, sera aussi au programme. Dans le rôle de l'avocat, c'est l'homme le plus comique à entendre et il ne faut pas manquer ses plaisanteries. Il est admirablement secondé par Mlle Hazel Harroun et M. Jack Byrne. On verra enfin Maxine et Bobby, chiens comiques, et Stanley et Stevens dans un numéro intéressant.

Théâtre Princess

Le programme comprend le fameux orchestre de Rotarian Raymond Fagan. — Un excellent vaudeville.

Le programme de la semaine prochaine, composé, comme à l'ordinaire, de l'excellent vaudeville du circuit Keith fournira plusieurs nouveautés intéressantes et pour tous les goûts. Il y aura du chant, de la danse, de la comédie, de la musique, des prouesses d'aérobates, etc.

Le principal numéro du programme est l'audition du fameux orchestre symphonique Rotarian Raymond Fagan. L'un des corps musicaux du monde le plus à New-York. Il nous arrive directement de la métropole américaine où il a remporté des succès signalés. C'est la meilleure organisation musicale du genre, notable par sa variété et aussi par le fait qu'il n'importe quel de ses membres peut jouer plusieurs instruments indistinctement.

L'un des retentissants succès du vaudeville, cette saison a été remporté par Wells, Virginia et West, qui paraîtront pour la première fois au Princess. Le programme est composé de deux numéros et une jeune fille qui présente une série de sourires, de chansons et de danses qui sont des plus agréables.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

Lane et Freeman, un duo d'habiles comédiens, sont au programme dans un numéro de chant et de comédie des plus intéressants. On trouvera dans Mlle Ann Gray une merveilleuse artiste de la harpe. Elle nous arrive avec un programme de haute envergure qui a remporté des succès considérables dans les principaux théâtres de New-York. "Topical, Typical, Tales", nous sera présenté par Miller et Bradford, deux des meilleurs vaudevillistes que l'on connaisse aujourd'hui. Mlle Fern Redmond et M. H. Wells nous seront présentés dans une charmante comédie intitulée "The Gyp". Kay, Hamlin et Kay, un trio de hardis gymnastes, offriront une exhibition sensationnelle. Daly et Barlow, dans des danses d'un genre unique, compléteront le programme. La gazette illustrée sera aussi au programme.

des raisons qu'on ne peut comprendre en voyant l'acte. Tom Martin and Co. interpréteront une amusante comédie domestique intitulée "Jeda Vacation" et Irving et Ellwood nous promettent des chansons de premier choix. Leo Zarrell Duo sont des gymnastes de renom et la plus récente comédie sur l'écran de Lloyd Hamilton "No Luck" sera également à l'affiche.

Théâtre Passe-Temps

Un drame de la vie intime d'une famille américaine : "The Dangerous Age". — Le programme d'aujourd'hui et demain.

Aujourd'hui et demain inclusivement, la direction du Passe-Temps annonce à l'affiche un film sensationnel, qui a eu une grande résonance à New-York comme partout ailleurs où il a été exhibé sur l'écran : "The Dangerous Age", une production de John A. Stahl, ce qui est tout dire. Une production de M. Stahl, en effet, est toujours remarquable par sa perfection cinématographique, le bel ensemble d'évolution, etc.

Le film a provoqué les plus vifs enthousiasmes. On y assiste avec un intérêt sans cesse grandissant jusqu'à la fin alors qu'il semble avoir assisté à une scène réelle de la vie courante, tant le naturel prédomine dans ce drame.

Le film décrit le côté dramatique de la vie d'une famille américaine. On trouve matière à donner libre cours à son haut sens dramatique. Le film renferme donc une histoire passionnée, remplie d'un drame intense qui tient le public en suspens. Les émotions sont nombreuses et toutes plus fortes les unes que les autres.

Quant à la distribution, on n'a qu'à retenir ces noms pour en juger de la valeur : Lewis-S. Stone, le "grand old man" du cinéma, Ruth Clifford, Mlle Madison, Edward Burns, Edith Roberts, Myrtle Stedman, James Morrison, Delorice, Richard Tucker et Helen Linch.

D'autres films sont ajoutés à celui-ci, rendant ainsi le programme des plus intéressants.

Théâtre Gayety

"Hippity Hops" remportera un beau succès.

"Hippity Hops" sera la délicieuse comédie-vaudeville que nous entendrons au Théâtre Gayety la semaine prochaine. Les principaux rôles seront joués par Mlle Allister et Shannon et ces deux artistes de renom seront accompagnés par une troupe de cinquante personnes expérimentées. A cause de la magnificence des costumes et des jolies filles qui les porteront, on s'attend à ce que les matinées soient suivies par un grand nombre de dames désireuses de voir les nouvelles modes.

Mattie DeLeece, prima donna : Kitty Madison, soubrette ; Irene Leary et Nina Mack, ingénues, et Allene Rogers, comédienne, seront à la tête des scènes et des chanteuses.

MacAllister et Shannon amuseront l'auditoire par une foule de folles ripailles ; Joe Forte et Allene Rogers offriront une originalité musicale intitulée : "Mon Idée d'une Fille". Harold Carr et Kitty Madison nous offriront des nouveautés en fait de danse et de musique. Mattie De Leece, la prima donna avec sa voix remarquable de soprano, nous fera entendre des morceaux de choix.

La comédie-vaudeville "Hippity Hop" comprend deux actes et quatorze scènes et, par ses nombreux changements de décors et costumes, promet d'être un succès sur toute la ligne.

Lors de la dernière saison théâtrale, l'association des gérants de théâtre avait résolu de donner une importante représentation au bénéfice des œuvres de charité de Montréal. A leur dernière réunion ils ont décidé d'en fixer la date d'ouverture au 13 avril prochain.

Les détails de l'organisation sont à peu près les mêmes que ceux qui avaient été fixés en juin dernier. L'association fera dérouler sur l'écran l'un des films les plus intéressants qui aient jamais été représentés à Montréal. La première représentation aura lieu au Loew's. Viendront ensuite le Capitol et le Princess. Le prix des billets d'entrée sera de \$1.00. Ils seront en vente vendredi prochain le 2 mars dans tous les théâtres et chez certains organisateurs d'œuvre de charité.

M. B. M. Carfield, secrétaire de l'Association, leur a adressé une lettre les invitant à se rendre au Capitol vendredi matin à 10 heures pour recevoir les billets et certaines instructions. On croit que toutes les sociétés de bienfaisance répondront à cet appel.

Veillée du bon vieux temps

Une veillée du bon vieux temps organisée par MM. Conrad Gauthier et Arthur Lapierre sera donnée au Monument National, le lundi de Pâques. Cette soirée portera le titre de "Les Sucre" et consistera en une comédie du terroir par M. Louvigny de Montigny, des chansons et des danses de chez nous.

CONCERTS

LE RECITAL DE JACQUES THIBAUD

UN MAGNIFIQUE RECITAL QUI GROUPE UN AUDITOIRE DISTINGUÉ

Les admirateurs de la bonne musique et un bon nombre de nos artistes montrealais ont voulu assister hier soir au concert du maître français Jacques Thibaud.

On sait que Thibaud est classé parmi les meilleurs violonistes de l'heure. Il figure à côté de Kubelick et d'Isaye même dont il est l'ami. Admis très jeune au Conservatoire de Paris où il a remporté les premiers prix, il s'est spécialisé surtout dans la musique française ou italienne. Ce goût particulier, d'ailleurs, il en a donné une preuve par le choix du programme interprété hier.

Au premier numéro figurait une Sonate et Mi Mineur de Veracini, un des initiateurs de la musique pour violon seul. Le second mouvement de cette œuvre — Menuet — Gavotte — rappelle tout particulièrement le 17e et le charme de la musique à la Lully et fut rendu avec une délicatesse parfaite. Le dernier mouvement de cette même sonate "Gigue" fut joué avec une souplesse et la vivacité de l'artiste.

Comme plusieurs des contemporains, Thibaud semble le plus à l'aise dans la musique moderne. Il a interprété merveilleusement une Fantaisie en Do Majeur de Georges Hue.

C'est peut-être que cette musique n'est pas faite de sentiment seulement mais aussi d'émotion et si l'on ose dire de logique.

Au troisième numéro du programme figurait trois pièces diverses dont deux arrangées par Kreisler. Le Préludium et Allegro fut le plus applaudi probablement parce que le plus connu.

Comme finale, l'artiste a joué un Concerto en La majeur de Saint-Saëns que ce dernier lui avait demandé spécialement de jouer. Saint-Saëns dont on connaît la sévérité comme artiste on avait pour Jacques Thibaud une admiration toute spéciale, sans doute parce qu'il trouvait chez lui le meilleur interprète de sa musique si française. Thibaud sait rendre d'une façon parfaite cette musique qui doit son harmonieux équilibre à la raison autant et plus qu'à la sensibilité.

Concert des Artisans

Le 7 mars prochain, à la salle Lafontaine, rue Sherbrooke-Est, aura lieu le 1er concert sous les auspices de la succursale Amyot, No 639 des Artisans Canadiens-Français, organisée par Mlle Florinda Vézina, présidente de la succursale.

Bien connue dans le monde musical par son bon goût et son dévouement artistique, Mlle Vézina ne négligera rien pour faire de ce concert, l'un des plus beaux de la saison.

Le programme de danses de Ruth St-Denis

La célèbre danseuse, accompagnée de Ted Shawn et d'un corps de danseurs éminents, donnera des danses classiques remarquables.

Les fervents de l'art chorégraphique attendent avec une très vive impatience la venue à Montréal de Ruth St-Denis, la célèbre danseuse américaine renommée par ses danses orientales qui reflètent si bien l'âme des pays du soleil. Comme on le sait, Mlle St-Denis est accompagnée de Ted Shawn que l'on reconnaît comme le plus parfait danseur qui se puisse trouver actuellement. Tous deux évolueront avec la grâce et le charme qui les caractérisent, la souplesse de leurs muscles rompus aux difficultés de cet art, le charme exquis qui se dégage de leurs mouvements rythmiques, au son d'un orchestre complet dirigé par un maître incontesté.

Voici le programme que Mlle St-Denis interprétera samedi prochain, 3 mars, en matinée et en soirée : 1.—Variations musicales, Beethoven, Sonate Pathétique, premier mouvement ; Ruth St-Denis et ensemble. 2.—Chopin, Etude Révolutionnaire, Ted Shawn et Miles Wheeler, Scheffer et Brooks. 3.—Schumann, Soaring ; Miles Scheffer, Graham, May Bennett et May Lynn. 4.—Brahms, Valse, Op. 39, No 15. 5.—Liszt, Liebestraum ; Ruth St-Denis. 6.—Mazurka, Valse Brillante, Ted Shawn et Ensemble.

Intermède 1.—Suite Espagnole, (a) Granados danse espagnole, No 5 ; Ruth St-Denis ; (b) Jonas, Tango ; Ted Shawn ; (c) Moszkowski, Malaguena ; Ruth St-Denis et Ted Shawn. 2.—Dans le Jardin ; (a) Levitzki, Valse majeure, Betty May ; (b) Bond, "Betty's Music Box", Betty May, Lenore Scheffer, May Lynn ; (c) Moszkowski, Valse Op. 34, No 1, May Lynn, Lenore Scheffer, Betty May et Charles Weidman.

Intermède Xochitl, une danse dramatique basée sur des légendes aztèques, Ted Shawn, Martha Graham, Charles Weidman, Robert Gorham. Intermède Danse orientale : Chine, Kuan Yin, déesse de la pitié ; Ruth St-Denis ; un prêtre de Knossos, Ted Shawn ; Indes, (a) The Three Aspasars ; Miles Lynn, May Graham ; (b) Nantch danseuse, Ruth St-Denis ; Siam, Ted Shawn, Lenore Scheffer, Charles Weidman, Robert Gorham ; Japon, la danse de la lanterne, Martha Graham ; O-Mika, Ruth St-Denis ; Le serviteur au parasol, Robert Gorham ; Java, la Princesse et le Démon, Martha Graham et Charles Weidman, et ensemble. Les laborieuses du sol, Ruth St-Denis et Ted Shawn ; Thoth et Horus, Charles Weidman et Robert Gorham ; Les néesseuses avec les tambours et ensemble, La danse de la renaissance, Ruth St-Denis et Ted Shawn.

Nul doute qu'avec un programme aussi riche, la salle sera comble tant en matinée qu'en soirée. L'impresario, comme nous le savons déjà, est Mlle C. Cunard qui a raison de compter sur un succès complet.

LE CHAMPION TILDEN EST UN JOUEUR MAGNIFIQUE

(Suite de la 3ème page) Les centaines de fans du magnifique court du Montreal Indoor Tennis Club, sur le chemin de la Côte-des-Neiges, Crockier et Laframboise, le premier champion mondial du Canada, depuis l'an dernier, et le second champion du Canada pendant une dizaine d'années, ont fait très bonne figure, hier soir, devant le champion américain, remportant la victoire dans deux sets consécutifs. Le premier set fut gagné par le score de 7-5, cependant que le second fut remporté par le score de 13-11. Ce dernier set fut l'un des plus mouvementés que nous ayons vus à Montréal depuis de longues années. Chacun des adversaires prenait l'avantage avec son service. Mais le jeu de Weiner, visiblement épuisé par un effort trop grand pour sa capacité d'endurance, accordant deux ou trois parties par de mauvais services, ce qui semblait décourager Tilden. Mais le jeu fut serré. On vit de magnifiques passes, des jeux superbes et prolongés, des "drives" étonnantes et des arrêts superbes. Les applaudissements furent prodigés libéralement aux joueurs qui les méritaient bien pour leurs exploits admirables.

Au sortir de ces deux sets, Tilden ne put empêcher de nous dire : "Oh! what a team those two boys make!" — Oh! que l'équipe superbe ces deux joueurs constituent! Et c'était bien mérité ; car Crockier et Laframboise se sont comportés magnifiquement devant le champion.

Au cours de l'après-midi, Tilden a défait Rice, un autre joueur très sympathique et redoutable pour ses terribles revers, par le score de 6-3 et 7-5. A ce moment, on crut que Rice emporterait le deuxième set, mais Tilden ne lui en donna pas l'occasion, servant d'une façon terrible, en véritable cyclone. Il y eut ensuite une partie double entre Tilden-Weiner contre Hardy-Rice qui fut gagnée par la première équipe, par les scores successifs de 6-4 et 6-2. Hardy a plusieurs fois servi dans le filet, à deux reprises concédant de cette façon la victoire à ses adversaires. Cependant, nos quatre ont fourni une exhibition superbe de jeu scientifique et rapide.

Les parties ont été arbitrées magistralement par M. R.-N. Watt. Il y aura d'autres parties cet après-midi, et les amateurs de lawn-tennis qui veulent un vrai régal feront bien de ne pas manquer ces parties.

Les Sons of Ireland sont champions

Québec, 23 — Le championnat de la Ligue Provinciale du hockey, a passé, ce soir, aux mains des Sons of Ireland par leur victoire sur le Chicoutimi par le score de 4 à 1.

Les Sons of Ireland ont déboulés les visiteurs du commencement à la fin de la partie ; ils ont fait preuve de vitesse et de "back checking" comme jamais on n'en a vu ici.

Par leur victoire, les Sons of Ireland se sont qualifiés pour rencontrer le Loyola, champion de la Ligue de la Cité de Québec dans la première élimination pour la coupe Allan.

Alignement des équipes : Sons of Ireland : Turgeon, Loneragan, Richardson, McNaughton, Dinan, Laroche, Morrisette, Gariépy. Chicoutimi : Gagnon, Desbiens, Pedernault, Gauthier, Gaudreault, Quenneville, Tremblay, Dallaire, Gagnon, Desbiens.

SOMMAIRE Première période 1.—Sons of Ireland, Richardson, 9.20. Deuxième période 2.—Sons of Ireland, McNaughton 18.30. Troisième période 3.—Sons of Ireland, Dinan, 3.45. 4.—Sons of Ireland, McNaughton, 10.00. Arbitres : Jack McDonald et F. Chipchase.

UNIVERSITE DE MONTREAL

COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE Le cours donné jeudi le 22 février par M. Jean Déry, sur la Constitution sera répété demain, dimanche, à 7 h de l'après-midi à l'Ecole technique, 40 rue Sherbrooke-ouest.

ARRETES POUR VOL

Deux étrangers, Michael Stabanof et Sam Zeloski, ont comparu devant le juge Enright hier matin sous une accusation de vol avec effraction. Les deux hommes sont accusés d'avoir volé une quantité d'effets personnels à William Goldsworth, 255 Broadway Lachine.

CHARLES BELL DECLARE NON COUPABLE DU VOL DE LA "MONTREAL ABATTOIRS"

Les agents avaient vu un pneu de rechange à l'arrière de l'auto de l'accusé, tandis qu'il n'y en avait pas lorsqu'il fut appréhendé par ces mêmes agents. — Un jeune homme est condamné pour avoir pénétré avec effraction dans une résidence.

Charles Bell, de Toronto, accusé il y a dix jours d'avoir participé au vol de plus de \$2,000 de la paie de la Montreal Abattoirs au commencement de l'hiver, a été acquitté par le juge Monet hier après-midi en cour des Sessions.

Dans sa défense Bell a soumis que l'automobile qu'il conduisait au moment de son arrestation n'était pas celle que la police prétendait avoir poursuivie après le vol à main armée de deux employés de la compagnie Montreal Abattoirs.

Il amena deux témoins, les sergents détectives Martin et Desrosiers qui jurèrent que l'automobile dans laquelle Bell avait été arrêté n'avait pas de pneu de rechange à l'arrière. Les officiers qui avaient arrêté les employés de la Montreal Abattoirs à faire la chasse aux bandits après le vol, avaient déclaré que l'automobile poursuivie avait un pneu de rechange en arrière. En l'absence d'autre preuve et étant donné la force de la contre-preuve, le bénéfice du doute fut donné à l'accusé qui a été exécuté.

CONDAMNE POUR EFFRACTION Pour s'être introduit avec effraction la nuit dans une résidence 5864 rue Sherbrooke ouest, la nuit du 3 février dernier, Ernest Lemay, a été condamné hier par le juge Monet, à passer six mois en prison, sa sentence devant compter à partir du jour de son arrestation.

D'après le témoignage du constable L. Clermont, corroboré par celui du constable DeGuire, des voisins avaient vu la police qu'un homme s'était introduit dans une résidence à 5864 rue Sherbrooke ouest. Les deux agents se rendirent à l'endroit mentionné et suivant les pistes dans la neige virent qu'un homme était entré. Ils suivirent et à l'intérieur les traces de pas laissent de la neige sur le parquet les conduisant au second étage, où il virent l'accusé. Celui-ci fut saisi au second étage mais fut capturé.

CONDAMNE PAR DEFAUT Dans une cause de narcotics qui s'est terminée hier en cour de Police, le juge Perrault a condamné Albert McDuff, alias Tiff Duff, à \$1,000 d'amende pour avoir été trouvé en possession de narcotics.

L'accusé n'était pas présent à l'appel de la cause, et le juge a ordonné le cautionnement de \$1,000 forfait. McDuff avait été remis en liberté moyennant ce cautionnement à l'ouverture de sa cause il

LA COUR AURAIT DU RESILIER LE BAIL INTERVENU

Sinon, il fallait payer le
loyer avant jugement et
non confesser jugement

DECISION EN APPEL

Une obligation à laquelle le
locataire n'était pas tenu
de par son bail

Un locataire peut éviter la résiliation de son bail en payant son loyer avant le prononcé du jugement, sans non pas simplement en confessant jugement. C'est un des principes appliqués par la Cour d'Appel, division de trois juges, dans une cause d'Anselme Letang vs A. L. Shapiro, où il s'agissait d'une réclamation de loyer accompagnée d'une réclamation en dommages pour certaines dépréciations survenues dans la logis.

La décision qui est de l'honorable juge Allard répondant aussi plusieurs autres points importants de procédure.

Le jugement de la Cour Supérieure est infirmé et l'appel maintenu avec dépens.

La cause comprenait une demande principale et une demande incidente. Shapiro, qui avait convenu de payer \$33 par mois pour le loyer, s'était aussi engagé à chauffer le calorifère qui se trouvait dans le vestibule de la maison. Or, le calorifère gela et il y eut des dommages au montant de \$69.50. La demande principale fut présentée peu après. Elle comprenait le prix et deux mois de loyer échus le montant des dommages, d'un résiliation du bail et \$93 pour tenir lieu de loyer jusqu'à l'évacuation. Letang confessa jugement pour \$66, ce qui lui fut refusé. En cour, il admit devoir le montant du loyer réclamé, mais non celui des dommages.

La demande incidente fut produite deux mois plus tard pour le paiement de deux autres mois de loyer et la résiliation du bail, mais Letang ne demanda que deux mois de dédommagement, soit \$66. Shapiro répondit qu'il n'avait jamais refusé de payer. Il concluait même au maintien de cette demande.

Le 29 septembre 1920, la Cour Supérieure rendit jugement déboutant le demandeur de ses deux demandes et donnant acte au défendeur d'un dépôt de \$166.54 fait entre les mains du protonotaire de cette cour deux jours avant le prononcé de ce jugement.

A l'encontre de ce jugement, l'appelant avait soumis en appel quatre moyens. Il soutenait que l'intimé n'avait été tenu responsable des dommages causés au calorifère, que la confession de jugement ne pouvait empêcher la résiliation du bail et l'obtention de dommages pour tenir lieu de loyer jusqu'à l'évacuation des lieux, que le dépôt fait pendant le délibéré ne pouvait produire un effet juridique et que le jugement, en accordant acte de ce dépôt avait adjugé au demandeur, et, finalement qu'en rejetant la demande incidente le juge a quo avait statué sur une demande qui ne lui était pas soumise.

Sur ce dernier grief, l'hon. juge Allard émet l'opinion que la cause n'a pas été réglée définitivement par le tribunal sur la demande incidente. "Elle ne pouvait l'être, dit-il, que par l'inscription elle-même et non par l'avis". La Cour d'Appel admet le bail.

Sur les dommages causés par le calorifère, la Cour décide que l'intimé n'est pas responsable. "Il s'était engagé à chauffer le calorifère qui était dans le vestibule, mais non pas à surveiller les allées et venues des autres locataires et à fermer la porte quand ceux-ci oublieraient de la fermer, et la Cour croit que les dommages sont dus à ce que la porte est restée trop longtemps ouverte dans les gros froids.

Mais les considérations de l'hon. juge Allard sur la deuxième grief relative à la confession de jugement sont soumise à une question ne souffrant aucune difficulté. Le juge, l'article 1625 C. C. comme l'article 1638 sont des lois d'exception. "Le locataire peut éviter la résiliation de son bail en payant avant le prononcé du jugement". En ayant, dit l'article 1625, mais non pas en confessant jugement.

"L'intimé a cru contourner la difficulté en produisant au greffe, deux jours avant le prononcé du jugement, un document par lequel il offre et dépose, au bureau du protonotaire, la somme de \$166.54. En fait, il a produit cette somme. A ce moment, la cause était en délibéré. En agissant ainsi, le procureur de l'intimé a agi d'une manière absolument condamnable, et je ne me comprends comment et pourquoi un officier de la cour s'est prêté à ce jeu de l'avocat de l'intimé, en consentant à recevoir le document et le dépôt, tout comme si le dossier était encore en état de greffe et non devant le juge, en délibéré. Il va sans dire que je suis d'opinion aussi que le juge ne pouvait pas prendre connaissance d'un document entré au dossier dans de telles circonstances, et ne pouvait pas le considérer comme une pièce au dossier et s'en servir à son gré. Le jugement, je n'ai aucune hésitation à dire, est un document produit dans ces circonstances, n'a pu produire aucun effet juridique. La cause devait être jugée comme si ce document n'était pas au dossier."

Le juge Allard en conclut que l'appelant, même s'il n'avait pas droit à la somme réclamée pour dommage au calorifère, avait droit au montant réclamé pour le loyer tant par l'action principale que par la demande incidente. La Cour décide qu'il avait droit aussi à la résiliation du bail à cause du défaut de paiement du loyer, sur dommages dévolant de cette résiliation et aux frais de l'action principale et de la demande incidente et des contestations.

En conséquence, les offres du défendeur sont déclarées insuffisantes, dans la demande principale, le défendeur devra payer la somme de \$66 pour deux mois de loyer, avec intérêt depuis l'assignation et les frais d'une action de \$165. En outre, la demande incidente est maintenue et le défendeur est condamné à payer \$66 pour le loyer des deux autres mois, avec intérêt depuis la production de la demande incidente, et les dépens d'une action de 4ème classe en Cour supérieure. Enfin, le bail est résilié et la somme exigée, qui accompagnait l'action, est déclarée valable.

LA VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ SUBSTITUÉE

Elle avait eu lieu sans autorisation spéciale relative au mineur grevé

VENTE VALIDE

La Cour l'avait confirmée
ensuite sur l'avis du conseil
de famille

La Cour d'Appel, division de cinq juges, a rendu une décision importante dans la cause d'Onésiphore Despeaux vs Dame Marie-Eva Hébert et autres. La cause portait sur la vente d'un immeuble qui avait été légué par l'auteur à ses enfants, à charge de substitution. L'immeuble avait été vendu alors qu'il était en possession des grevés et que l'un de ces derniers était encore mineur. L'acquéreur poursuivait en recouvrement du prix de vente, alléguant que le tuteur du mineur n'avait pas été régulièrement autorisé à vendre la part de ce mineur et que l'ordonnance de la juge autorisant la vente était irrégulière en ce qu'elle autorisait le placement du produit d'après l'article 8810 C. C. au lieu de l'article 953a C. C.

Sur le premier point, la Cour décide qu'il s'agit tout au plus d'une nullité relative dans l'intérêt du mineur et non d'une nullité absolue. S'il n'y a pas de contrat pouvant lier le mandant, il y a au moins une gestion d'affaires susceptible de confirmation ou de ratification qui, elle est ratifiée ou confirmée, devient un mandat ex post facto. La Cour en conclut qu'il s'agissait d'une question que le conseil de famille pouvait confirmer et que la vente, d'impairfaite qu'elle était, est devenue parfaite par l'ordonnance du tribunal à la suite de l'avis du conseil de famille convoqué à cette fin.

Sur la deuxième point, la Cour remarque que les intimés ne se sont pas préoccupés de faire un emploi de la ratification ou de l'acte de l'acquéreur, et que la question ne peut être soulevée pour le moment.

La décision a été rendue par l'honorable juge Lafontaine, juge en chef de la Cour d'Appel. Ses notes sont fort élaborées et renferment plusieurs remarques importantes. L'immeuble en question avait été légué par feu Charles Langelier à ses six fils, à charge de substitution. Cet immeuble est situé dans la paroisse de Saint-Jean. L'un des fils, Henri, mourut sans enfants, laissant un fils, Louis, qui fut le père de l'auteur de la cause. L'auteur de la cause, Louis, mourut sans enfants, laissant un fils, Louis, qui fut le père de l'auteur de la cause. L'auteur de la cause, Louis, mourut sans enfants, laissant un fils, Louis, qui fut le père de l'auteur de la cause.

Les grevés, de concert avec la tutrice d'Alphonse Langelier, s'autorisent de l'article 953a qui permet l'aliénation définitive des biens substitués pendant la substitution, lors qu'il est de "l'avantage du grevé et de l'appelé que cette aliénation ait lieu", firent faire la vente de l'immeuble dont l'appelant fut déclaré acquiescent pour la somme de \$14,000. La vente avait été faite suivant les formalités prescrites par les articles 1341 à 1361 C. P., mais on avait oublié deux conditions importantes qui faisaient la base de l'appel.

D'abord, on n'avait pas tenu compte de la minorité d'un des grevés et, suivant l'appelant, le tuteur n'avait pas obtenu l'autorisation requise pour l'aliénation de l'immeuble. La vente était faite comme si tous les grevés qui vendaient avec les appels, étaient tous majeurs.

La deuxième point se rapportait à l'emploi du prix de vente qui, suivant l'ordonnance du tribunal, devait être disposé suivant l'article 8810 et non suivant le paragraphe 3ème de l'article 953a.

Devant la première objection, le tuteur, s'adressant au tribunal de son domicile, avait obtenu des protonotaires une ordonnance ratifiant la vente qui avait eu lieu à la suite d'un conseil de famille qui avait pris connaissance des procédures faites pour la vente de l'immeuble.

Il s'agissait de savoir ce que valait cette approbation ou ratification contre laquelle on faisait une objection de fond et de forme. Sur l'objection, l'hon. juge en chef remarque que "L'appelant soutient que l'approbation n'a aucune valeur et ne peut recevoir d'effet pour le motif qu'une vente nulle ne peut être susceptible de confirmation, attendu que ce qui est nul n'existe pas et que le néant ne peut être confirmé. Ce raisonnement est spécieux vu qu'il s'agit d'une nullité relative au plus dans l'intérêt du mineur seul, et non pas d'une nullité absolue, en admettant que l'autorisation générale donnée tant aux grevés qu'aux appelés, sur la demande du curateur aux appels, serait insuffisante quant au grevé mineur."

La Cour explique qu'il en est du mandataire légal qui excède ses pouvoirs de tuteur, comme du mandataire conventionnel. Malgré l'excès de pouvoir du mandataire, une affaire a été conclue et, s'il n'y avait pas de contrat pouvant lier le mandant, il y a au moins une gestion d'affaires susceptible de confirmation ou de ratification qui, elle est ratifiée ou confirmée, devient un mandat ex post facto. La Cour en conclut qu'il y avait matière sur laquelle la confirmation ou la ratification par le conseil de famille homologuée par le tribunal, s'est valablement exercée. La vente de l'immeuble du mineur, d'impairfaite qu'elle aurait été sans l'autorisation spéciale du conseil de famille et du juge quant à la part du grevé en état de minorité, est devenue parfaite par la confirmation qui en a eu lieu suivant l'ordonnance du tribunal, à la suite de l'avis du conseil de famille convoqué spécialement pour cet objet.

L'objection de forme basée sur ce moyen qu'il n'y avait pas d'évaluation spéciale, suivant l'article 1342 C. P., de la part de propriété d'indivision du mineur dans l'immeuble vendu. Sa part dans le prix de vente se serait trouvée indéterminée. Il n'y avait eu qu'une évaluation globale de la propriété. La Cour maintient qu'une évaluation spéciale et distincte pour la part du mineur était inutile. Bien que de par la volonté du testateur, chacun était séparément propriétaire pour un sixième du tout, on ne peut conclure, dit-elle, qu'il n'y a pas eu copropriété ou indivision, puis qu'après le décès du testateur, la part du mineur est restée normale suivant la loi, de tout propriétaire suivant la loi, de tout propriétaire suivant la loi.

vis qui est absolument propriétaire et maître de sa part indivise, pouvant aliéner ou hypothéquer sans le concours de ses copropriétaires. Le juge remarque encore qu'il était facile de connaître quelle devait être la part du mineur par une simple division. Avec cette évaluation globale, décide la Cour, le conseil de famille et le tribunal avaient juridiction en la matière.

Quant à l'autre irrégularité relative à l'emploi du prix de vente, la Cour remarque que, vu l'attitude prise par l'acquéreur, les grevés, de concert avec le curateur aux appels, ne se sont pas préoccupés de trouver un emploi et que la chose viendra plus tard lorsque l'acquéreur, ayant consenti à passer titre, payera le prix de vente.

L'appel est renvoyé avec dépens.

JUGEMENTS EN COUR D'APPEL

La Cour du Banc du Roi en appel, division de trois juges, a rendu jugement dans plusieurs causes hier. Il y avait sur le banc les honorables juges Tellier, Guérin, Allard et Létourneau. Voici les décisions rendues avec les noms des juges qui ont prononcé la décision de la majorité de la Cour:

Sheehan et la banque d'Ottawa, appel renvoyé, jugement confirmé avec dépens, hon. juge Létourneau; hon. juge Guérin dissident.

Coppola et Dequire, jugement confirmé avec dépens, hon. juge Guérin; hon. juge Tellier et Létourneau.

Letang et Shapiro, jugement infirmé, hon. juge Allard; sur la demande principale, défense renvoyée, offres insuffisantes, \$66 et frais d'une action de \$165; sur la demande incidente, maintenance, \$66, frais d'une action de 4ème classe;

Clément et Miller vs Miller, jugement confirmé avec dépens, hon. juge Tellier;

Balfour White Company, Finlayson et Thornton Davidson, jugement infirmé, \$327.50 et dépens de cette somme, hon. juge Tellier;

Renaud et Law, jugement confirmé avec dépens, hon. juge Tellier;

The Northeastern Lunch Company et Hutchins, jugement confirmé avec dépens, hon. juge Tellier; hon. juge Létourneau dissident;

Scott et Gilbert, jugement confirmé avec dépens, hon. juge Tellier; hon. juge Guérin dissident;

La Commission des Liqueurs et Gosselin, motion de Me Desmarais pour faire rejeter documents accordés et dépens renvoyée et avec dépens; hon. juge Létourneau;

Fontaine et Bolduc, jugement confirmé avec dépens, hon. juge Létourneau;

Corporation de Saint-Gabriel de Brandon et Charbonneau vs la Cour de Circuit de Berthier, jugement infirmé avec dépens, bref de prohibition cassé, hon. juge Létourneau;

Dupaul et Varuland Investment Company, jugement confirmé avec dépens; hon. juge Létourneau.

COUR SUPÉRIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

23 février 1923.

Président: Hon. juge Bruneau.

Jugements rendus dans les causes suivantes:

Motor Mart of Montreal limitée vs E. Lalumière. Motion de la demande pour mode de signification; accordée; hon. juge Bruneau.

John Gaudreau vs F. S. Blais et F. S. Blais, opposant. Motion du demandeur pour préemption d'instance; accordée; hon. juge Bruneau.

Arthur Laberge vs René Robillard et Chauvin et al. T.S. Motion des T.S. Corporation des Huissiers, G. Ménard et J. O. Dorion pour corriger défaut de la saisie; accordée, avec dépens.

Dame M. R. Bishop vs Dame A. G. Landrymore. Motion de la défenderesse pour rejet des détails; détails à être complétés d'ici au 22 courant. Motion accordée quant aux frais vs demandeur.

George Hastings vs George Hall Coal Co. of Canada limitée. Motion de la défenderesse pour détails; accordée, 15 jours de délai, dépens à suivre.

Arthur Crelinsten et al. vs Vandrock et Lindsay Inc. Motion des demandeurs pour appeler défendeurs par la maille dans les 8 jours; accordée.

A. Messier vs Arthur Hurtubise. Exception déclinatoire; maintenance, dépens à suivre.

A. Cohen vs D. Freedman. Motion du défendeur pour préemption d'instance; accordée, avec dépens.

Charles P. Dubuc et al. vs Joseph Hewitt. Motion des demandeurs pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

J. Bte-O. Ranger vs Alfred Pelletier. Jugement maintenant saisie-revendication. Surveur, juge.

Gilber Bros. limited vs Lloyds London. Exception déclinatoire maintenue et action renvoyée, avec dépens, sauf reverse.

Unique Illustrating Co. vs Cosgraves Export Brewery Co. limitée. Jugement pour \$144.08.

Foisy Frères Inc. vs M. Marietta. Jugement pour \$200.

Les ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice de Montreal vs Thomas Sulple; jugement pour \$245.70.

L. A. Carrière vs J. A. Page; jugement pour \$144.

Percy Trivelpy vs Oscar Sanberg et al. Jugement pour \$2,550.

O. M. Denis vs J. A. Foisy; jugement pour \$332.02.

Arthur Hinton vs Joseph Marois; jugement pour \$303.06.

Dame L. Ricciores est-une es-qual, et al. vs Thomas Rogers; motion du défendeur pour cautionnement pour frais; accordée, un mois de délai, dépens à suivre.

Dufault vs S. Caron; motion du demandeur pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

Dame Delima Dugas vs Stephanes Brisebois.

Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

J. P. Hicks vs The Thompson Starrett Co. limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Dame Rebecca Smolkin vs Godfrey Koffer. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

accordée, 6 jours de délai, dépens à suivre.

A. Paperman vs J. Black. Motion du défendeur pour permission de plaider; accordée, 2 jours de délai, frais de motion et défaut de défendeur au préalable.

A. Blondin vs Carrières Villory Co. Motion du demandeur pour amender; accordée, chaque partie payant ses frais.

Docteur H. A. Archambault vs docteur Georges Dupont. Motion du demandeur pour réunir causes; accordée, dépens à suivre.

Le ministre des douanes du gouvernement du Canada vs Ludovic alias Edwin Turgeon. Motion du défendeur pour détails; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

J. U. Girard vs La Cité de Montreal et al. Motion du demandeur pour amender; accordée, dépens à suivre.

Simon et Miller vs Saul Garmaise et al. et Dame Maika Garber, T.S. Motion du T.S. pour être relevé du défaut; accordée et par T.S. payant frais de motion et défaut; déclaration fixée le 28 courant à 10 h. a.m. au greffe.

Arthur Laberge vs R. Robillard et Chauvin et al. T.S. Motion des T.S. Bercovitch et Johnson pour congé défaut; accordée, avec dépens.

J. Reinblatt vs M. Jurek et al. Jugement pour \$122.10. Coderre, juge.

R. Robert vs Remée Arcand. Réception de la requête civile; refusée.

LA DEUXIEME

EPREUVE DU

DERBY DES CHIENS

Le Derby est le grand sujet

de conversation des

Québécois

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 23. — Les citoyens de Québec et les visiteurs ont aujourd'hui qu'une seule et même conversation: la partie des chiens de leur endurance et de leur vitesse. Le second parcours préparé par la Eastern International Dog Derby a été fait par les chiens ce matin et tous ceux qui ont pu, hommes, femmes ou enfants, esquisser l'ouvrage ou l'école étaient sur les lieux au départ et au retour des attelages et plusieurs ont parlé sur les chances de leurs favoris. Les Américains prétendent que les courses de chiens ont beaucoup d'admirateurs dans la partie est de la république voisine. Mais ils ont beaucoup à faire pour surpasser l'enthousiasme provoqué par ce sport dans la province de Québec.

La première course se fit hier, sur un parcours de 31 milles, sur les routes longeant les villages environnants et de 15 milles à travers les glaces recouvertes de neige du St-Laurent. Tout le long du parcours l'intérêt et l'enthousiasme se manifestèrent autant qu'à Québec. Le cultivateur, sa femme et ses enfants avaient laissé leur ouvrage de côté et s'étaient massés sur le bord du chemin pour encourager chaque attelage.

La même chose se fit aujourd'hui mais sur un parcours différent et pour une distance de 36 milles. A neuf heures le premier attelage partit et toutes les six ou sept minutes qui suivirent un autre attelage commençait le parcours.

Tous les chiens paraissaient en excellente condition et anxieux de commencer la course, malgré les fatigues du jour précédent. Mais les différents attelages montraient des chiens de différents tempéraments.

L'attelage de chiens de Jean Lebel et son conducteur sont probablement ceux qui ont été le plus photographiés aujourd'hui, dans Québec. Il doit sa victoire d'hier à son bon jugement. A tour de rôle, il fit repasser l'un de ses chiens en le retirant de l'attelage et en le plaçant sur son traîneau. Il partit reposé et finit en excellente condition, ayant parcouru les 36 milles en 3.57 heures.

On était d'opinion que l'attelage Clark, de New-Hampshire, décrocherait la première place. Avant le départ ils se roulaient dans la neige, mais quand le signal fut donné ils s'élançèrent comme un coup de fusil. Aussitôt qu'on eut annoncé que le premier attelage approchait de la fin du parcours, la foule devint plus considérable. Sur des milles de distance à Grande-Allée était remplie de spectateurs alignés. On voyait partout des costumes de sport d'hiver et les centaines de visiteurs américains du Château Frontenac étaient loin d'être les seuls dans leurs brillants atours.

Les seuls chiens de Lebel fut salués par un tonnerre d'applaudissements et chaque attelage reçut à son arrivée une réception presque aussi cordiale. Ils arrivèrent tous au trot et, bien que la plupart paraissaient quelque peu fatigués, ils étaient en assez bonne condition.

L'attelage Stegis arriva quatrième avec trois chiens attelés et un assis dans le traîneau. Ce dernier paraissait avoir honte de lui; mais le parcours avait été un peu trop dur pour ses pattes.

La course de demain décidera qui sera le détenteur de la coupe en argent et le gagnant du prix de \$1,000. La distance sera de 46 milles.

LA COURSE DE LE PAS

Le Pas, Man., 23. — Quand Staback franchit le point pour revenir, il était en avant des autres attelages par 41 minutes. Russick réussit peu après à prendre la première place et arriva au camp 11 à 10.35 hrs jeudi soir, suivi de près par Pranteau, Cook, Winterton et Campbell. Grayson arriva à cet endroit à 11.14 hrs p. m. A 45 milles environ du point de départ Grayson dépassa Russick. Cependant, 10 milles plus loin, Russick réussit encore à se placer en avant mais il dut céder la place à Grayson qui la conserva jusqu'à la fin.

Russick attribue sa défaite au fait d'avoir échappé son fouet. Bien qu'il ne frappe jamais ses chiens, a-t-il dit, un fouet est nécessaire pour les conduire.

Grayson a déclaré que ses chiens ne semblaient pas en aussi bonne condition que l'an dernier. Il fit monter un de ses chiens dans son traîneau, durant la plus grande partie du voyage, mais il s'en servit de nouveau à trois milles du but.

L'exportation du

bétail canadien

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 23. — L'hon. W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, a annoncé à la Chambre, aujourd'hui, que tous les préparatifs préliminaires pour l'exportation du bétail canadien en Grande-Bretagne seront terminés le 1er avril.

L'ARTISTE VIT DE SON CONTACT AVEC LE MONDE EXTERIEUR

M. Henri Hébert, B.C.A., traite des qualités particulières de l'artiste au cours d'une causerie devant les membres de la Catholic Women's League. — Définition du rôle de l'artiste. — Le régionalisme dans l'art.

C'est la cause de l'artiste à peu près complètement inconnu ou incompris dans notre pays que plaide M. Hébert, le distingué sculpteur, en une conférence dont nous ne pouvons que retracer les grandes lignes.

Avant de parler de l'artiste, définissons l'art. De toutes les définitions données par les philosophes, celle de Darwin est particulièrement remarquable, qui fait de l'art une fonction — l'artiste produisant comme l'oiseau chante, comme l'enfant court et rit.

Ses origines remontent pour ainsi dire à la venue de l'homme sur terre. L'art se manifeste dans les décorations murales des habitations troglodytiques dont certaines nous montrent que les hommes primitifs s'habillaient, se maquillaient et combattaient tout comme les peuplades de l'Océanie ou les sauvages du Nouveau-Monde fidèles gardiens de ces mœurs antiques.

"Je suis tenté de croire, dit M. Hébert, que lorsque notre mère Eve tendit à Adam cette pomme fameuse, elle eut le souci de piquer une fleur dans ses cheveux." L'art est donc vieux comme le monde. Mais quel fut le premier? Peinture, sculpture, musique? Mystère.

Le premier effort d'art fut un art d'imitation. Les artistes ont tiré d'abord des formes qui imitaient déjà des animaux ou des êtres humains. Ils ont encore amélioré les formes qui se trouvaient dans la nature.

Qu'est-ce que l'artiste? Par-dessus tout, un homme d'action. Il est un homme d'action en ce sens qu'il donne le mouvement intellectuel, qu'il amène l'humanité et qu'il produit l'œuvre d'art et selon le poète Alfred de Vigny: l'artiste est celui qui d'une feuille de papier, d'une toile, d'un marbre ou d'un son fait quelque chose qui ne doit pas périr.

L'art a un rôle des plus nobles. A remplir sur terre, puisque c'est l'art même qui donne une valeur au capital. En effet, le capital, l'or, si vous voulez, n'est qu'un moyen — non un but — et ne prend sa pleine valeur qu'à la condition que l'artiste produise.

Chez l'artiste, ce qui importe le plus après la sensibilité, c'est la vision ou l'oeil. Pour qu'un artiste crée, produise, il faut qu'il voie. Un génie isolé, sans contact avec le monde extérieur, ne pourra jamais produire. On ne vive pas de choses qu'on ignore. L'artiste, avec son éducation et son esprit de synthèse, dégage de ce fatras d'impressions la

composition. Les artistes ont toujours précédé les hommes de science, en ce qui concerne la vision. Ainsi les impressionnistes ont découvert que la lumière pouvait être violette et que les ombres pouvaient être bleues, avec des reflets jaunes, avant que la photographie en couleurs fut inventée et prouvât que l'artiste avait vu juste.

Quelques considérations incidentes sur le régionalisme, question que M. Hébert a traitée déjà dans des revues d'art. "L'artiste doit être humain, dit-il, avant d'être régionaliste. C'est un mauvais service à rendre à l'art que d'imposer des directives à l'artiste — que de l'obliger à faire des œuvres qu'il ne ressent pas, que n'animent aucune puissante inspiration. Shakespeare n'est pas danois, ni Vénitien, parce qu'il a écrit Hamlet et le Marchand de Venise. Il n'en est pas moins un grand génie anglais, et il est présentement le génie parce qu'il a cherché ses sujets dans le cœur humain, ainsi que fit Molière. Ces artistes, ces créateurs, sont de tous les temps et restent quand même des génies nationaux.

Autre chose que le confiner ne plaît à souligner: On demande à l'artiste des œuvres défilées et beaucoup confondent art et confiserie. Il ne faut pas perdre de vue que c'est la force qui produit la grâce. Une œuvre forte, c'est un moyen d'union entre les peuples et ce qui reste de civilisation, c'est l'œuvre que le poète ou l'artiste a élevée pour immortaliser les grands actes de l'homme.

On ne consulte pas assez l'artiste et si on le faisait davantage, les villes seraient mieux construites (il peut fort bien s'agir de notre bonne cité) et répondraient mieux aux lois d'hygiène morale et physique.

Lorsqu'on reconnaît la compétence d'un artiste et qu'on le considère comme un collaborateur de première importance, la vie en sera grandement améliorée.

M. Henri Hébert termine en analysant la philosophie ou l'âme de la matière — du granit, qui synthétise l'Egypte, du marbre, la Grèce, de Rome, synthétise par le marbre et le bronze; du moyen-âge, par la pierre et la Renaissance, par la pierre et le bronze. Mais le double du sculpteur, c'est la terre glaise, "matière qui a des souplesses de chair et des matières de peau; qui obéit à la main qui la modelle, qui est comme enveloppée par l'artiste et qui produit le chef-d'œuvre."

M. Hébert fut vivement applaudi.

vie des choses familières racontées par Blanche Lamontagne ou encore les délicieuses évocations d'Albert Lozeau et les sonnets descriptifs de J. A. Lapointe.

Passant dans le domaine satirique ou épigrammatique, M. Bertrand égaie son auditoire par des pièces de vers de Remi Tremblay, sur la politique, une dissertation mi-philosophique mi-satirique d'Englebert Gaillet sur le "quêteux" d'autrefois, et autres productions du terroir.

Le conférencier a su faire un choix intéressant et captivant de tous les genres de poésies comme de toutes les époques.

Le genre badin d'Edouard Chaviv trouve place dans la causerie de M. Bertrand comme les envoies patriotiques de William Chapman et le ton idyllique de tant d'autres qui ont fait vibrer la lyre.

Il termine en rendant hommage à Jules Fournier, qui, dit-il, "aura eu aux yeux de ceux qui lisent, le mérite singulier d'avoir produit au grand loir, pour les livres à l'admiration, toute une longue théorie de po

LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

CINQUANTE-NEUF VENTES ONT ETE ENREGISTREES HIER DONT 31 DE \$3,000 ET PLUS. — UNE JOURNEE DE PRES D'UN QUART DE MILLION.

MONT-ROYAL

Avenue Maplewood, Lots 28-209, 10, 28-204-5, 6. Bâtisses, Terrain, 10 x 110 pieds. — Dame Majorique vend à Emile Gauthier \$30,000. — J. E. Lebeau, N.P., 1923.
NOTRE-DAME-DE-GRACES
Rue Sherbrooke, Nos 5548, 5548a, 10, 173-119, 120, partie 176-118. Bâtisses, Terrain, 34 pieds de front. — Alexander G. Coudis vend à Nicola Gayer, \$10,000. — J. G. Legault, N.P., 1923.

CITE DE VERDUN

Avenue May, No 17. Lot 3268-109-3268-110-2. Bâtisses, Terrain, 24 x 75 pieds. — Joseph Reil vend à L. John James, \$4,800. — M. Rowat, N.P., 1923.
CITE DE VERDUN
Avenue May, No 17. Lot 3268-109-3268-110-2. Bâtisses, Terrain, 24 x 75 pieds. — Joseph Reil vend à L. John James, \$4,800. — M. Rowat, N.P., 1923.

CITE DE WESTMONT

Avenue Burton, No 2. Lot 214-198. Bâtisses, Terrain, 1,895 pieds. — John Kenneth Smith vend à Dame Robert McChery, \$8,250. — J. Fair, N.P., 1923.
Avenue Victoria, No 476. Lot 1-2, 10, 215-14. Bâtisses, Terrain, 25 x 100 pieds. — La Succession William A. Matley vend à Jeanne R. King, \$2,357. — D. Cushing, N.P., 1923.

ST-HENRI

Rue Bérard, Lot 2228. Bâtisses, Terrain, 45 x 90 pieds. — Alphonse Gougas vend à Narcisse Martin, \$6,000. — A. C. A. Bissonnette, N.P., 1923.
Rue Beaudoin, Nos 95 à 101. Lot 22-98, 99. Bâtisses, Terrain, 48 x 120 pieds. — Wilfrid Lefebvre vend à A. Jarret, \$18,000. — E. Desaulniers, N.P., 1923.

ST-LOUIS

Rue Viti-est, Nos 95, 97. Lot, partie N.E., 118. Bâtisses, Terrain, 46 x 100 pieds. — Dame Joseph Boucher vend à Dame Lambert Briau, \$25,000. — A. Rivest, N.P., 1923.
MERCERIE
Rue Bonnet, Lot 28-28 à 40. Ventes. — La Cie Foncière Suburbaine vend à Napoléon et Aimé Gaudet, \$5,850. — V. Morin, N.P., 1923.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Rue Mont-Royal-est et rue Fabre, partie S. O., 320-321. Vacant, terrain 20 x 100 pieds. — The Dominion Transport Co., Ltd., vend à la Banque Nationale, \$15,000. — L. Joron, N.P., 1923.

VILLE POINTE-CLAIRE

Avenue Church, Lot 62-57. Bâtisses, Terrain, 47 x 50 pieds. — Dame M. MacDonald McAtty, \$7,500. — H. Gohier, N.P., 1923.

DELOIRMIER

Rue Bordeaux, Nos 1726 à 1732. Lot 152-230. Bâtisses. — C. E. Albert Houde vend à O. Daniel Brousseau, \$9,100. — R. Lavallée, N.P., 1923.

VILLE ST-LAURENT

Rue St-Laurent, Lot, partie de 936. Bâtisses, Terrain, 47 x 50 pieds. — La Succession Dame Henri Groulx vend à Joseph Beaudry, \$6,000. — H. Gohier, N.P., 1923.

MONT-ROYAL

Avenue Piedmont, No 41. Lot 161-162, 3, 161-28-6-2, 3. Bâtisses, Terrain, 23 x 91 pieds. — Dame Edmond Normandeau vend à A. E. Thompson, \$7,000. — P. E. Roy, N.P., 1923.

CITE OUTREMONT

Avenue Bloomfield, No 661 à 671. Lot 34-210, 211. Bâtisses. — E. Joseph L'Esperance vend à John A. Maloney, \$20,500. — L. Joron, N.P., 1923.

LAURIER

Rues Villeneuve et Esplanade, Nos 114, 116 avenue Villeneuve-est, et Nos 1677, 1679 avenue Esplanade. — Dame Philias Saulnier vend à Sam Lewis, \$20,500. — D. Pelletier, N.P., 1923.

NOTRE-DAME-DE-GRACES

Rue Jeanne-Mance, Nos 1618 à 1622. Lot 14-51. Bâtisses, Terrain, 25 x 114 pieds. — Emile Barbeau vend à Dame L. Conrad Barbeau, \$10,500. — D. Corbeil, N.P., 1923.

NOTRE-DAME-DE-GRACES

Rue St-Urbain, Lot 1-2 St. 11-557. Bâtisses, Terrain, 25 x 100 pieds. — Omer Rondenau vend à George Cousineau, \$9,000. — L. Labrosse, N.P., 1923.

NOTRE-DAME-DE-GRACES

Rue Henri-Julien, No 963 à 967. Lot 167-23. Bâtisses, Terrain, 40 x 80 pieds. — Jean-Louis Ledoux et al vend à Majorique Murray, \$7,000. — J. E. Lebeau, N.P., 1923.

NOTRE-DAME-DE-GRACES

Avenue Esplanade, Nos 2641, 2643. Lot 1-2 S. E. de 11-825. Bâtisses, Terrain, 25 x 88 pieds. — Delle Mac Pinsky vend à Thomas Neville, \$6,250. — A. G. E. Rankin, N.P., 1923.

CITE DE VERDUN

1ère avenue, 4e avenue, Lots 4669, 4670 à 4673, 4670-480 à 489, 4669-586 à 595. Vacants. — La Cie des Terrains de la Banlieue de Montreal vend à Elzear Deguire, \$7,762.50. — J. R. Oulmet, N.P., 1922.

NOTRE-DAME-DE-GRACES

2ème avenue, Lot 4669-374, partie N. O., 4669-375. Bâtisses. — Dame Ephrem Lamy vend à J. Albert Du Gerd, \$11,900. — J. E. Giguère, N.P., 1923.

VENTES AUX DOUANES

Les soumissionnaires ont reçu instruction de W. S. Weldon, percepteur des Douanes et de l'Académie pour la port de Montreal.

DE VENDRE A L'ENCAN PUBLIC

Les Entrepreneurs des Douanes, No 51 rue McGill et 65 rue des Communautés.
LUNDI, LE 5 MARS
LES MARCHANDISES NON RECLAMEES
D'après le catalogue dont on peut se procurer des copies des soumissionnaires à 65 RUE ST-JACQUES.
Conditions: argent comptant.
Source de vente:
No 51 rue McGill.
No 65 rue des Communautés.
F. H. BROS.
Encadré: 272-24, 275-276

LE COMMERCE DES BESTIAUX AU CANADA

Le bétail que préfèrent les éleveurs, fermiers et marchands anglais

J. R. BARCLAY

Il adresse une lettre à tous les fermiers et éleveurs canadiens

Grâce à une loi du parlement anglais qui vient de lever l'embargo sur le bétail canadien, il sera possible aux commerçants canadiens de faire le commerce des bestiaux avec la Grande-Bretagne. Certaines compagnies anglaises sont prêtes à acheter sur nos marchés. L'Aberdeen-Angus Cattle Society, par l'entremise de son secrétaire adressait dernièrement une lettre aux cultivateurs canadiens, leur indiquant la qualité de détail qui convient le mieux aux marchés britanniques.

M. James R. Barclay, secrétaire de cette société, disait dans sa lettre: La loi du parlement britannique qui vient de lever l'embargo sur le bétail canadien aura pour effet de rétablir le commerce du bétail entre le Canada et la Grande-Bretagne. Les éleveurs et les fermiers canadiens n'auront qu'à étudier maintenant les conditions du marché britannique pour s'enquérir de la qualité de la marchandise qu'il exige. D'autant plus que durant un quart de siècle le bétail canadien a été décrié. Si le Canada veut restaurer son commerce en Angleterre, il convient qu'il lui fournisse un bétail d'une qualité supérieure.

Jamais plus qu'aujourd'hui on n'a donné d'indications plus claires sur le type d'animal qui trouve plus de faveur auprès des éleveurs et des bouchers anglais. On a constaté que l'Aberdeen-Angus Society connaît à merveille le type exigé par les bouchers anglais. Le succès qu'elle a obtenu sur le marché le prouve suffisamment.

D'après l'opinion de certains marchands anglais, si le fermier canadien veut opérer un commerce efficace avec l'Angleterre, il devra l'associer sur des bases solides, en donnant aux marchands détaillants du bœuf d'une qualité supérieure. M. A. J. Ferguson, président de la Scottish Federation of Meat Traders est d'avis que le fermier canadien parviendra à son but en donnant à l'Aberdeen-Angus l'occasion de s'étendre jusqu'au Canada.

Dans l'opinion des éleveurs anglais, la différence entre le bétail de race franche et le bétail Angus n'a jamais été plus grande qu'à présent. Ce dernier pèse en effet une moyenne de 20

p.c., de plus que l'autre. Les éleveurs sont d'avis que le bétail Angus est l'objet de plusieurs demandes chez les fermiers de l'Est de l'Ecosse. Ils croient que le fermier canadien y gagnerait, en important chez lui ce type pour perpétuer la race et le répandre par la suite sur le marché anglais.

Les marchands anglais de leur côté, préfèrent le bétail Angus parce qu'il se vend mieux. L'un d'eux, de la Maison Oliver et Son, de Glasgow, déclarait qu'en voyageant en Irlande, à Sligo et particulièrement à Roscommon, il avait constaté qu'on y recevait trois bêtes à cornes Angus contre une de couleur.

D'une manière générale, éleveurs, fermiers et marchands anglais semblent croire que le bétail Angus est de qualité supérieure. M. Barclay, secrétaire de l'Aberdeen-Angus Cattle Society est d'avis qu'en important le type au Canada, il se perpétuerait et que le commerce canadien trouverait facilement une issue sur les marchés anglais, étant donné que ce type est le plus souvent demandé par le consommateur.

Le mauvais temps a été la cause de la mauvaise récolte de thé

La récolte de thé pendant l'année courante sera bien loin de suffire à la consommation mondiale, et la disette est due en grande partie au mauvais temps qui a sévi dans tous les pays où le thé se cultive. La sécheresse suivie de pluies torrentielles, et les maladies dans certains districts, ont sérieusement contribué à la diminution de la récolte. L'effet de cet événement qui est estimé à la quantité de la nécessaire à la consommation du Canada tout entier pendant deux ans, a été de forcer la plus grosse augmentation de prix qui se soit jamais vue.

La Compagnie de Thé Salada, qui est la plus grosse maison de thé dans tout l'Amérique du Nord, s'est dernièrement vue obligée d'augmenter le prix de toutes ses marques pour maintenir sa qualité au niveau habituel, attendu que le thé pris à la plantation lui revient énormément plus cher.

273 LG.

La momie de Tut-Anh-Amen

(Cable de la Presse Américaine)
Londres, 23. — Lord Carnarvon dans une lettre au Times dit que lui personnellement et ses associés dans les fouilles dans la Vallée des Rois désirent que le corps du pharaon Tut-Anh-Amen demeure dans le sarcophage là où il est actuellement. Cela se fera certainement, affirme-t-il, à moins, ce qui est le plus improbable, que le gouvernement égyptien insiste pour transporter la momie au Caire.

DOMINION CARPET BEATING CO., seul bureau, 942 Dorchester Ouest. On nettoie les tapis, repare les meubles, aussi les rembourrages. Service prompt et rapide. Tél. Plateau 238. 155-J. n. o. Pann

HOPITAL DES POELES REPARATION GENERALE ET NICKELAGE

ECHANGE ET VENTE DE POELES

Est 8938J. **HAMEL & GUERTIN** 524 Visitation.

178-CA-3. n. o.

CIE DE QUINCAILLERIE DURAND

Articles de Ménage. Ferronnerie pour construction, Coutellerie, Outils.

370-372 Saint-Jacques TEL: MAIN 7486-7487

198-CA-3. n. o.

Martin Frères & Cie Ltée

MANUFACTURIERS DE

BOITES EN BOIS

206 ST-PATRICE — VICTORIA 46

167-CA-3. n. o.

BOIS DE CONSTRUCTION

Portes, Châssis, Moulures de toutes sortes

J. P. ABEL, FORTIN, LIMITEE

379, rue Desjardins. Tél. Las. 222-2385. Montréal.

216-CA-3. n. o.

Verrières Religieuses et Commerciales—Vitrerie d'Automobiles—Dessins de Meubles—Réfections des Devantures des Magasins—Emballage en Couleurs—Enseignes Transparentes—Opaline—Miroirs Réargentés—Dômes Réparés—Etc.

LA CIE CERAMCO-VITRAIL INC.

VITRIERS et MIROITERS

1410, BOULEVARD ST-LAURENT

Phonon: St-Louis 6402. Mme. Isabelle Crepeau.

210-CA-3. n. o.

TEL. PLATEAU 4736

AMERICAN AUTO TOP

Fabricants de Capotes et Couvertures de sièges d'automobiles.

Aussi rembourrages d'auto de tous genres et réparations générales.

434, RUE BLEURY. — MONTREAL.

155-CA-3. n. o.

LES EXECUTEURS TESTAMENTAIRES

qui trouvent que les devoirs qu'ils ont assumés d'après le testament prennent trop de leur temps sont invités à consulter cette compagnie. Les honoraires chargés pour agir comme conseil ou agent pour les exécuteurs, fournir les garanties voulues pour la sauvegarde de la succession, percevoir les intérêts, etc., sont très modérés. La loi de cette province autorise les exécuteurs à nommer des agents dont les frais sont chargés aux dépenses d'administration de la succession.

MONTREAL TRUST COMPANY

11 PLACE D'ARMES

Sir Herbert S. Molt, Président. A. J. Brown, C.R., Vice-Prés.

F. G. Donaldson, Gérant Général.

155-CA-3. n. o.

ASSURANCE

PLACES VOS ASSURANCES FEO DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED, LONDON, ANGL.

NORACE J. LABRECQUE

AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS, 800, RUE ST-JACQUES. TEL. MAIN 068.

ACCORDEUR DE PIANO

ACCORDEUR DE PIANOS

Spécialité: Pianos électriques et automatiques, orgues, etc.

Prix spécial pour Communautés et Théâtres

DESMARIS & FREERE

Tél. West. 3514W — 331 Dorion

AGENTS D'IMMEUBLES

PROPRIETES ET TERRAINS A VENDRE

Pointe-Clair, Bord de l'eau, 5 minutes de l'avenue, 2000 m. carrés, 111, St-Paul Est. Tél. Main 509

AUTOMOBILES

Bureau Main 1571. Ventes, Main 947

Magnan, Main 7235 Service Main 7233

JOS. BONHOMME Ltée

Manufacturier de Carrosseries et Vendeurs de "FORD" STATION SERVICE

200, Rue Guy.

Tél. Est 3800

THE CITY TIRE SHOP

VICTOR GRENIER, Prop.

Réparations de Pneus d'Automobiles Accessoires

Ouvrages exécutés par des experts.

575 DORCHESTER EST (Anglo-Weiss)

146-CA-3. n. o.

M. le Propriétaire d'AUTOMOBILE

Veillez vous rappeler quand vous voudrez faire réparer votre radiateur d'automobile ou réparer, remplacer vos lampes, ou remplacer les garnitures de votre auto, qu'il n'y a pas de meilleur endroit en ville que chez

JOHN H. FEELEY

411, rue Aylmer. — Tél. Plateau 332.

SATISFACTION ASSURÉE

146-CA-3. n. o.

RECTIFICATION Piston, segment et pines. Toutes pièces de rechange pour autos.

Duplessis, Bezier & Valiquet

27, St-Alexandre Plateau 3463

167-CA-3. n. o.

BIJOUTERIES

Par ces temps d'économie Apportez-moi vos vieux bijoux J'en ferai des nœuds

G. LEBLANC

406, St-Hubert — Tél. Est 1050

BOUCHERS

Tél. Westmont 1907-4485

E. RIENDEAU

BOUCHER — Gros et Détail 2200 Notre-Dame-Ouest 200 De Courcelles

BOIS ET CHARBON

TEL. LASALLE: 1271 — 162

WILSON FRERES

JOS. CHARLEBOIS, Gérant. Bois — Charbon Ontario Moreau

Notre-Dame Frontenac MONTREAL

BOIS DE CONSTRUCTION

LAURENCE & ROBITAILLE

BOIS DE CONSTRUCTION Succursale: Bureau principal: Bonahue et Boyer 102 De Lorimier

Cal. 2929 Est 3310 MONTREAL

BREVET D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis

MARION & MARON 886 rue Université, Montréal.

BUANDERIE

LAUNDRY CO

161, St-Louis 469

entre Laurier et

2005, RUE ST-DOMINIQUE

COURTIERS

PRETS SUR HYPOTHEQUE A JETTE & CIE

25, St-Jacques — Chambre 10

Courtières en immeubles. Experts en propriétés (Établis 1855). Prets sur première et deuxième hypothèques — achats d'hypothèques et balances de prix de ventes.

CHAPELLERIE

Tél. St-Louis 2055

J. E. SEVIGNY

MANUFACTURIER DE CHAPEAUX Réparations de Chapeaux pour Dames et Messieurs

202 Mont-Royal Est, près St-Denis MONTREAL

155-CA-3. n. o.

IMPRIMERIE MERCANTILE

Éditeur du "MONDE OUVRIER" Impressions de tous genres

9 & 11, Rue Saint-Paul Ouest, MONTREAL. GUS. FRANCO, PROP.

155-CA-3. n. o.

MONTREAL STENCIL WORKS LIMITED

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC, CUIVRE ET ALIER.

Patrons et accessoires à marquer. Seaux pour nettoyeurs et corporations.

221-223 RUE MCGILL, MONTREAL.

155-CA-3. n. o.

EXIGEZ LES FUSEES RENOUVELABLES ECONOMY

LES PREMIERES RONDELLES FUSIBLES — Faites à Montréal — CARTOUCHES

155-CA-3. n. o.

CARTES D'AFFAIRES

CHAPELLERIE

1000 HOMMES demandés pour venir se coiffer chez

LE CANADIEN

233, Boulevard St-Laurent

Chapeaux 1150 en montant

Cuquettes, 50c en montant

Aubaine pour tous

DERNIERS Modèles pour le

Tous genres de CHAPEAUX pour Dames et Messieurs réformés, nettoyés et teints dans les dernières nouveautés

M. DROUIN

232 Boul. St-Laurent—Tél. Pl. 1561

CHASSIS

TELEPHONE EST: 4464

IMPROVED WINDOW CLEANING CO.

Doublets chassés lavés et mis en place

Poissage de parquets et meubles: une spécialité

C. Carpenter, Gér. 3 Craig Est

EAUX GAZEUSES

MOISE ABREUVA SON PEUPLE D'UNE EAU VIVE

ARTHUR BRODEUR

LA VILLE A VENDU TOUT SON CHARBON, RUE DE COURCELLES

Ce qui restait a été pris, jeudi soir. — M. Terreault attend néanmoins quelques 600 tonnes, vers le milieu de la semaine prochaine. — Il ne lui semblerait pas nécessaire de jeter du charbon gallois dans la circulation.

La ville de Montréal n'a plus de charbon à vendre à ses contribuables. Les dernières commandes ont été prises jeudi soir. Hier, personne n'en a pu acheter.

M. H.-A. Terreault, directeur du service des travaux publics, assure toutefois que la compagnie qui a vendu les 5,000 tonnes à la ville, la Ordensburg Coal and Towing Co., dit-on, a encore six cent tonnes à lui livrer. Mais M. Terreault ne croit pas l'avoir en main avant le milieu de la semaine prochaine.

Ce charbon sera aussi vendu. Celui dont il ne reste plus rien à vendre, sauf des débris, la ville l'avait acheté \$14.80 la mesure de 2,000 livres. Le lot avait été déposé dans les enclos de la compagnie, rue de Courcelles, sans frais supplémentaires pour l'entreposage. En réalité les marchands de charbon obtiennent du charbon à \$11.00. La différence serait le profit réalisé par la compagnie.

La ville prétend vendre son charbon au prix coûtant. La loi lui défend de faire aucun bénéfice. Mais elle a demandé \$16.00 la tonne. C'est parce qu'elle a calculé toutes ses dépenses et s'est compté des gardiens qu'elle a dû ajouter à la rue de Courcelles, des policiers, des employés dirigeant la pèche, etc. Tout compte \$16.00 serait à peu près exactement le prix de revient du charbon.

Le charbon n'a pas été vendu qu'aux marchands. M. Terreault rapporte que dans la journée de jeudi près de vingt-cinq personnes ont obtenu chacune une tonne de charbon. D'autre part, M. Terreault déclare qu'il réitére qu'il n'est pas à sa connaissance que la demande d'aucun particulier ait été repoussée. On a toujours eu soin, cependant, de faire entendre ce qu'il en coûte de camionnage à une personne seule, tout en laissant l'alternative d'acheter soit directement de la ville, soit par l'entremise d'un marchand.

Mais les marchands ont été recommandés par les schémas qui n'auraient favorisé que ceux-là dont les conditions de transport étaient raisonnables. Aussi bien c'est l'échevin qui en général assume toute responsabilité. On menace le comité exécutif d'une interpellation au sujet de la distribution du combustible.

Enfin on ne prévoit pas qu'il sera nécessaire de céder au public part du charbon gallois que la ville aura de trop. M. Terreault est informé que 100 wagons sont arrivés à Montréal ces jours-ci et il pense que les arrivages suffiront d'ici à la prochaine avalanche de neige pour décongéler les citoyens d'acheter du charbon gallois dans l'espoir de retrouver bientôt ensuite du bon anthracite.

La quantité de charbon gallois dont la ville pourrait disposer s'élèverait tout au plus à 3,500 tonnes. Jusqu'à présent, aucune recommandation expresse de la vendre éventuellement n'a été présentée au comité exécutif. On ne croit pas que l'assurance de M. l'échevin Desrosières.

REDOUTABLE EST L'INFLUENCE DE LA FEMME DANS LE MONDE

Le R. P. Sanson, en inaugurant sa série de conférences du vendredi aux dames, montre toute l'étendue de l'influence de la femme, instigatrice de tous les grands mouvements de l'humanité. — Les responsabilités de la femme.

"La responsabilité de la femme à l'égard de ce trésor fondamental qui est la vie". Tel fut le sujet traité hier après-midi par l'éminent prédicateur de Notre-Dame, le R. P. Sanson, devant un nombreux auditoire féminin. On peut estimer sans exagération à plus de deux mille les personnes présentes à la cérémonie d'hier.

Le prédicateur s'applique d'abord à démontrer que la femme, dans la société actuelle, est souverainement influente; d'où sa redoutable responsabilité.

Dès le début du monde le Créateur a placé entre les mains de la femme une arme à deux tranchants, en la gratifiant d'un mystérieux pouvoir qui se nomme l'influence et qui peut également servir à des fins bonnes ou mauvaises. On a dit avec raison, dans bien des choses de l'existence: Cherchez la femme; et l'on aurait pu ajouter: et son influence.

Si l'on regarde l'histoire de l'humanité, c'est la femme au début qui exerce son pouvoir sur l'homme et l'entraîne à la chute. C'est elle qui fait plus tard tomber la tête de saint Jean-Baptiste pour s'en faire un jouet; mais c'est elle aussi, dans la personne de la Vierge Marie, qui obtient du Christ le premier miracle pour l'humanité.

C'est encore la femme qui, dans les siècles du XVIII^e, a tenu dans ses mains confuses des esprits forts tels que Diderot et Voltaire et a préparé l'histoire de la Révolution. C'est elle qui dira comme l'Impératrice Eugénie en 1870, en parlant du conflit franco-allemand: C'est ma guerre!

Mais c'est elle aussi qui a fourni des hommes d'action à tous les pays, des soldats qui ont puisé dans le cœur de la mère le courage de sacrifier glorieusement leur vie.

Nous voyons donc la femme partout et toujours, enveloppant l'homme de son influence bonne ou perverse, s'emparant de tous les cœurs dont elle peut faire des saints mais aussi des lâches. C'est pourquoi étant plus influente, elle a plus de responsabilité.

Le bien par excellence dont elle est

responsable, c'est son existence, ce trésor que Dieu lui a donnée.

"Voyons, se demande le prédicateur si vous êtes de celles qui l'utilisent ou de celles qui la gaspillent; si vous êtes de celles à qui se rattachent ces paroles de l'Evangile: Pourquoi donc êtes-vous restée tout le jour à ne rien faire? Et si vous avez gaspillé votre vie, avez-vous réfléchi aux redoutables conséquences de cet acte? Une vie qui ne se rapporte pas au service de Dieu est une vie inutile, quoiqu'on fasse. Si Dieu s'est tant sacrifié pour nous obtenir la vie éternelle, il faut faire tous les sacrifices et tous les efforts ici-bas pour la mériter."

Passant à un autre ordre d'idées et parlant de la femme mondaine, le conférencier a rappelé cette parole de Madame de Maintenon: "Je ne connais rien de plus tyrannique que cette folie laborieuse oisiveté à laquelle bien souvent nous nous condamnons par notre faute." Que de temps perdu encore de nos jours en lectures frivoles, en relations mondaines et en fêtes de toutes sortes. Et quand il s'agit de servir Dieu on ne trouve, parfois pas un moment.

"Vous étouffez-je, continue le prédicateur, en disant que de tous les maîtres Dieu est celui qu'on sert avec le plus d'irrésolution et le plus de mollesse?"

La première conséquence du gaspillage de notre vie, c'est la perte de la foi. C'est pourquoi il faut s'efforcer de servir le Christ de toutes ses forces, en commençant avec les exercices du présent Carême, si l'on veut retrouver notre foi.

"Vous avez votre âme à orner de vertus chrétiennes, s'écrie le prédicateur, en terminant sa magnifique péroraison; vous avez une société à christianiser et une éternité à assurer. Souvenez-vous que, tout compte fait, nous ne mourons moralement que d'avoir préféré l'existence selon le monde à la vie selon le Christ."

ASSEMBLEE ANNUELLE DE 80 OFFICIERS AUX DEUX ASSEMBLEES

La 1^{re} assemblée générale annuelle de l'Automobile Club de Canada aura lieu dans la salle du club, 909 New Birk Building, le lundi, 5 mars prochain, à 5 heures précises.

Antérieurement, l'Assemblée avait lieu dans la soirée, mais la direction du club considère que la plupart des membres sont des hommes d'affaires qui passent la journée au centre de la ville et qui, par conséquent, peuvent assister plus facilement à une assemblée tenue exactement à la fermeture des bureaux. On attend donc à ce qu'un grand nombre de membres assistent à l'assemblée.

Avec le 1^{er} mars revient la question de faire enregistrer les véhicules-moteurs et renouveler les licences. Le club attire l'attention sur le fait qu'il recevra comme par le passé les demandes d'enregistrement avec tous les renseignements concernant l'enregistrement précédent.

Les formulaires renferment en outre un espace pour le poids du véhicule, le modèle et le numéro du moteur. Les formulaires peuvent être adressés au secrétaire du club ou à un officier du gouvernement provincial. On peut obtenir de ces formulaires aux bureaux du club.

Le club fait aussi remarquer que le propriétaire d'une automobile est responsable des dommages causés par son auto, lorsque celui-ci est sous ses soins, mais non pas quand il a été volé. On a demandé des assurances pour la construction de quarante-huit milles de route entre Lac Beauport et St-Jovite via Brownburg, Dalesville, Lost River, Eskeville et Arundel. C'est une partie de la route circulaire des Laurentides. Ceci fera cent cinquante milles de route, aller et retour pour les touristes de Montréal.

ATHALIE SERA REDONNEE

Le succès remporté par le Conservatoire Lassalle et les chœurs de la Schola Cantorum avec "Athalie", la grande tragédie musicale de Jean Racine, a été tel qu'une matinée et une soirée s'imposent encore.

MM. Eug. Lassalle et J. N. Charbonneau, voulant donner satisfaction à tous ceux qui n'ont pu assister à ce grandiose spectacle et à ceux qui veulent le revoir, ont décidé de le redonner dans la première semaine après Pâques.

M. THOMAS DESMOND, MARCHAND, DECEDE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Thomas Desmond, marchand de bois. Le défunt était âgé de 76 ans. Il était né à Natchias, dans l'Etat du Maine. Il était dans la commerce du bois avec son père. Il vint s'établir au Canada à l'âge de 24 ans. Quand il vint à Montréal, il s'associa avec la compagnie Pope qui acheta au bout d'un an pour l'exploiter lui-même.

Il avait épousé, en 1895, Mlle Vitaline Dagenais qui lui survit. Il n'avait pas d'enfants.

Le défunt a succombé à une syncope de cœur qui le prit après une visite à l'église des Franciscains, faite hier soir, selon son habitude. Il avait contracté, il y a une dizaine de jours, un mauvais rhume dont il se remit cependant. Il continuait d'aller à son bureau régulièrement. Quand le syncope de cœur le saisit, il manda un type hôte le Dr Hackett pour tenter de le rappeler à la vie, mais ce fut impossible. On avait aussi mandé le R. P. Robert qui lui donna les derniers secours de la religion.

Les funérailles auront lieu lundi prochain. Nos sympathies à la famille en deuil.

A L'ALLIANCE FRANÇAISE

Ce soir, à 8.15 hres, dans la grande salle de l'Hôtel Ritz-Carlton, il y aura une conférence donnée par M. Frank L. Schoell, sous les auspices de l'Alliance Française. Le sujet traité sera: "La Presse Française".

M. Schoell est né à Amiens, France, le 19 août 1886. Il a fait ses études au lycée de sa ville natale, puis à Paris, où il a été élève de l'Ecole Normale Supérieure. Il a obtenu en Sorbonne ses grades universitaires et a été nommé Agrégé des Lettres en 1912. Il fit, avant la guerre, plusieurs voyages en pays étrangers entr'autres en Bulgarie, où il fut pendant un an (1910-1911) secrétaire de l'ex-secrétaire Ferdinand. Il fit également un séjour d'un an aux Etats-Unis où il devait venir, plus tard, comme membre du Haut Commissariat de la République Française, et plus tard en qualité de "French Visiting Professor" à l'Université de Chicago (1919-1922).

Avant d'être choisi pour ces fonctions, M. Schoell avait pris part à la grande guerre, en qualité d'officier dans l'armée française. On trouvera dans un de ses livres, publiés pour l'enseignement du français aux Etats-Unis, le récit très émouvant de sa captivité en Allemagne, où il avait été emmené après avoir été grièvement blessé.

SIR CLIFFORD SIFTON

Aujourd'hui, à 1 heure, les membres du Westerners' Club se réuniront pour un dîner-causette, dans la Salle Rose de l'Hôtel Windsor.

L'hôte d'honneur sera Sir Clifford Sifton qui adressera aussi la parole. Le sujet traité par ce dernier sera: "Quelques idées contemporaines".

L'EAU S'ENGOUFFRAIT DANS UN EGOUT

Les employés de l'aqueduc viennent de découvrir ce qui forçait depuis une semaine l'usine du bas-neuve à pomper 80,000 gallons d'eau par jour pour maintenir le niveau du réservoir McTavish. On avait observé, en effet, qu'il était tombé de quatre pieds et on avait supposé que le pontage était insuffisant, quand en réalité il s'était produit une fissure dans une conduite métallique de 12 pouces, à l'angle des rues Sherbrooke et Metcalfe. D'ordinaire, l'eau afflue à fleur de terre. Le sol trop gelé profondément l'empêchait aujourd'hui. Ainsi retenue l'eau a bien plutôt exercé une pression sur un égout en briques tout proche qui a cédé et crevé. L'eau au lieu de monter au réservoir s'engouffrait dans l'égout et le nettoiyait sans doute.

La conduite métallique subit des réparations. L'eau a été détournée dans une autre conduite pour desservir les contribuables. Ils n'ont manqué d'eau que durant une heure.

RECONSTRUCTION A L'ENTREPRISE ?

L'édification de la structure métallique de l'hôtel de ville ne prendra plus beaucoup de temps. Le comité exécutif songe présentement à la reconstruction des planchers, à la réintégration des services eau et d'éclairage, à l'aménagement des bureaux. Il faut de plus agrandir l'immeuble du côté du Champ de Mars et abattre des murs. Le comité compte même être bientôt en mesure de demander des soumissions. Le comité exécutif a le pouvoir de tout donner à l'entreprise.

L'EXAMEN MEDICAL NE SERAIT PAS FINI

La prochaine assemblée du conseil municipal est fixée à mardi, à 3 heures. Le comité exécutif, de son côté, aurait déjà convenu de nommer le même jour les nouveaux agents de police et environ quarante autres pompiers. Le comité ajournera donc à nouveau cette nomination. Ce qui a retardé ces jours-ci, assure un membre du comité exécutif, c'est l'empêchement d'avoir encore pu soumettre tous les aspirants policiers à l'examen médical obligatoire.

POULAILLER M'IS A SAC DE DIX-HUIT VOLAILLES

Dix-huit poulets ont été volés du poulailler d'Albert Huneault, 201 rue de Razilly, durant la nuit de jeudi à vendredi. Les voleurs ont brisé une des grandes fenêtres du poulailler pour faire leur entrée et ont emporté les volailles dans des sacs. Le vol fut découvert qu'hier matin par Madame Huneault qui s'en alla pour soigner les volailles. Elle avait son mari lorsqu'il arriva de travailler, hier soir, et il porta plainte à la police.

SOCIETE DE BIOLOGIE

Mardi, le 27 février, à 8 h. 30, du soir, aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Université, 185 rue St-Denis, une réunion de la Société de Biologie.

UNE INTERESSANTE REUNION DES LIBERAUX DANS MERCIER

Réunis en association, ils veulent faire rayonner les idées libérales dans toute la division. — Formation de sections. — L'opinion de M. L. A. Lapointe, ex-candidat libéral, sur la Loi de l'Assistance Publique.

L'Association libérale de la division Mercier a tenu hier soir une réunion au local 92, Pontiac sous la présidence de M. Dugas. 54 nouveaux membres se sont enrôlés dans cette organisation. M. L. A. Lapointe, ex-candidat libéral de cette division a adressé la parole. On a adopté à l'unanimité un projet de constitution dont 20 articles établissent les règles de l'association.

Après lecture des minutes de la dernière assemblée par M. J. A. Dugas, secrétaire, M. N. Cadieux de Courville a pris la parole. Il a fait remarquer que la réunion avait pour but de faire grandir l'Association. Il a signalé l'influence qu'elle exerce, si elle est bien organisée.

Une motion, proposée par M. G. A. Lapointe et secondée par M. Cadieux de Courville à l'effet que soient nommés membres fondateurs ceux qui ont assisté à l'assemblée du 12 février ou à celle d'hier soir, a été adoptée à l'unanimité. Plusieurs nouveaux membres ont été ainsi inscrits sur la liste des membres fondateurs. Ce sont MM. Arthur Gauthier, Joseph Lapierre, H. T. Lapointe, J. H. Robert, Henri Lapierre, Lucien Perrault, Anatole Trempe et A. Lavallée.

Fondée le 12 février courant l'Asso-

ciation a pour but de défendre les idées libérales dans la division Mercier. La date des réunions a été fixée au premier lundi de chaque mois. Le premier lundi de février de chaque année les membres de l'Association procéderont à l'élection de nouveaux officiers qui seront installés dans leurs fonctions immédiatement après l'élection.

Le conseil de l'Association libérale de la division Mercier a tenu hier soir une réunion au local 92, Pontiac sous la présidence de M. Dugas. 54 nouveaux membres se sont enrôlés dans cette organisation. M. L. A. Lapointe, ex-candidat libéral de cette division a adressé la parole. On a adopté à l'unanimité un projet de constitution dont 20 articles établissent les règles de l'association.

Après lecture des minutes de la dernière assemblée par M. J. A. Dugas, secrétaire, M. N. Cadieux de Courville a pris la parole. Il a fait remarquer que la réunion avait pour but de faire grandir l'Association. Il a signalé l'influence qu'elle exerce, si elle est bien organisée.

Une motion, proposée par M. G. A. Lapointe et secondée par M. Cadieux de Courville à l'effet que soient nommés membres fondateurs ceux qui ont assisté à l'assemblée du 12 février ou à celle d'hier soir, a été adoptée à l'unanimité. Plusieurs nouveaux membres ont été ainsi inscrits sur la liste des membres fondateurs. Ce sont MM. Arthur Gauthier, Joseph Lapierre, H. T. Lapointe, J. H. Robert, Henri Lapierre, Lucien Perrault, Anatole Trempe et A. Lavallée.

Fondée le 12 février courant l'Asso-

LES COURS SPECIAUX SUR LE COMMERCE D'EXPORTATION

Dans un récent cours, M. Edouard Montpetit traite avec maîtrise des oscillations du change en temps de crise, une question de très grande actualité. — M. Léon-Mercier Gouin parle de la théorie des avaries.

Les cours spéciaux sur le commerce d'exportation qui sont donnés à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, sous la direction autorisée de M. Henri Laureys, directeur de l'Ecole, continuent d'attirer un grand nombre de jeunes gens engagés dans le commerce et d'hommes d'âge mûr qui ont assumé des responsabilités commerciales considérables. Ces cours sont une innovation des plus pratiques et ceux qui y sont intéressés savent en profiter.

Nous avons déjà publié quelques-uns des cours qui ont été donnés par ces titulaires de différentes chaires de cours. Nous en publions aujourd'hui deux autres qui se détachent par leur intérêt particulier. Ce sont ceux de M. Edouard Montpetit sur les oscillations du change en temps de crise, et de M. Léon-Mercier Gouin sur la théorie des avaries. Nous publions d'autres résumés de ces importantes conférences, sachant qu'ils seront d'un précieux concours à tous ceux qui sont engagés dans le commerce d'exportation.

Voici le résumé de la conférence de M. Montpetit, portant sur les oscillations du change en temps de crise: La base des transactions auxquelles le change donne lieu est déplacée par suite de l'impossibilité où l'on se trouve de se procurer de l'or. Le cran d'arrêt ne joue plus que nous offre le point d'or ou d'argent suscitant l'entrée ou la sortie des espèces métalliques.

Dès lors, le cours est livré à des influences variées qu'il faut maintenant analyser. Nous le ferons, en tâchant d'observer de près la réalité. A. Le cours forcé et l'interdiction de sortie de l'or n'entraînent pas nécessairement une baisse du change. A preuve la situation des changes à Montréal, bien après l'établissement du cours forcé et de l'interdiction d'exporter. Pendant la période de stabilisation, qui va de 1915 à 1919, le dollar américain et le dollar canadien sont pratiquement au pair. Même observation peut être faite sur le marché de Paris.

B. La balance des comptes continue d'exercer une influence prépondérante aussi longtemps que les circonstances n'ont pas amoindri son action en provoquant des causes exceptionnelles de variation. La guerre l'a modifiée profondément en Europe et en Amérique: achats et dettes l'ont souvent alourdi.

C. Mais nous savons déjà qu'il ne faut pas se contenter pour expliquer les oscillations du change, de supputer les engagements réciproques de deux pays seulement. L'endettement total est à considérer, vis-à-vis tous les pays, car les dettes ont des effets et les créances totales sont à calculer. La balance du commerce, défavorable au Canada surtout du côté américain, peut-être corrigée par les crédits que nous nous assurons ailleurs: nos créances sur l'Angleterre par exemple et les éléments invisibles de notre balance.

D. L'inflation peut devenir une cause profonde et permanente de baisse, mais à certaines conditions: il y a pas nécessairement parallélisme entre l'émission du papier-monnaie au Canada, garantie par une réserve-or du tiers et par des titres de première valeur n'ayant guère changé depuis quelques mois, et cependant le dollar canadien a reconquis le pair. Même phénomène sur d'autres marchés. L'émission exagérée finit pourtant par agir et de façon continue en augmentant les prix à l'intérieur et en faisant naître une abondante spéculation sur les changes. Dès lors le marché du change devient un véritable marché de bourse, livré à toutes les influences, et où la masse des individus spéculent. Si l'inflation est poussée méthodiquement, c'est la débâcle.

E. Et nous touchons ainsi au facteur psychologique, la confiance, qui prend, surtout vis-à-vis certains pays, une importance de première plan.

F. Enfin, le change ne peut être stabilisé: pas plus, dit avec raison un économiste français, que le thermomètre ne peut l'être. Il ne peut pas être l'objet de mesures agissant directement sur lui. Tout ce qu'on peut faire, c'est de peser sur les causes qui le déterminent, et notamment sur la balance des comptes. Pays emprunteur, le Canada devra développer nécessairement sa production, approvisionner le plus possible le marché national en produits canadiens pour réduire certains achats faits à l'étranger, conquérir de nouveaux clients pour augmenter ses exportations. "Il faut des capitaux et des

hommes", disent nos financiers. N'oublions pas pourtant que les capitaux réclament des dividendes et des intérêts, et que les capitaux doivent être remboursés. Il faut surtout exploiter rationnellement un des pays les plus riches qui soient.

Voici maintenant un résumé substantiel de la conférence donnée par M. Léon-Mercier Gouin sur la théorie des avaries:

1. Espèces de pertes: Les pertes se divisent en pertes particulières ou avaries et en pertes totales.

2. Espèces d'avaries: a) Avaries grosses ou communes: Ce sont les dommages soufferts volontairement et les dépenses extraordinaires encourues pour la sûreté commune du bâtiment et de la cargaison depuis le temps du chargement et départ du bâtiment jusqu'à son déchargement au port de destination; b) Avaries particulières: Ce sont les frais extraordinaires encourus nécessaires pour le seul avantage de quelque intérêt particulier (cel qui le bâtiment seul ou la cargaison seule) et les dommages soufferts par le bâtiment seul ou la cargaison seule et qui n'ont pas été encourus volontairement pour le salut commun; c) Petites avaries: Ce sont les frais ordinaires de navigation tels que pilotes, touages, acquits de douane.

3. La contribution. C'est le régime qui, dans le cas d'avarie grosse ou commune a pour objet de déterminer la part que les propriétaires du bâtiment, du fret et de la cargaison doivent payer à titre d'indemnité à ceux qui sont atteints par cette avarie. On distingue deux masses: a) La masse active ou montant à payer: c'est valeur nette actuelle des choses sacrifiées et des frais accessoires; b) La masse passive: c'est la valeur au lieu du déchargement des choses soumises à la contribution: navire, fret, cargaison.

Les choses sacrifiées figurent dans les deux masses.

4. Règlement d'avaries: a) Au cas d'avarie commune, l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré sa contribution pourvu qu'elle n'excède pas le montant assuré. b) Au cas d'avarie particulière, il n'y a pas lieu à contribution et chacun supporte sa perte, sauf sur recours contre l'assureur. c) On a déjà vu que l'assureur n'est pas tenu des "petites avaries".

RETRAITE FERME POUR LES DAMES

Une retraite fermée pour les dames aura lieu du 13 au 17 mars chez les Franciscaines Missionnaires de Marie. Les dames qui désirent y prendre part sont priées d'envoyer leur nom et leur adresse à la Mère Supérieure qui les inscrira jusqu'au 12 mars prochain. On pourra adresser toute communication à 1941 rue St-Dominique, Montréal.

Au Parlement de la Nouvelle-Ecosse

Halifax, 23. — Une légère attaque contre le gouvernement par le chef de l'opposition, D.-G. MacKenzie, et une réplique du premier ministre, E. H. Armstrong, ont eu lieu hier, à la séance de la législature, après-midi. L'immigration a fait le sujet principal des discours des trois orateurs.

M. MacKenzie est prêt à appuyer le gouvernement, mais il lui demande de ne pas se servir des influences de parti. Il critique certaines nominations entr'autres l'exclusion du conseil de l'honorable D.-A. Cameron, et la nomination de deux nouveaux ministres sans portefeuille. Il déplore l'exode des jeunes gens de la Nouvelle-Ecosse, pour les Etats-Unis et s'étend longuement sur l'immigration qui doit être faite.

Le premier ministre réplique que les bonnes lois en Nouvelle-Ecosse, ont été faites par un gouvernement de parti, mais c'est son intention de ne pas d'influences politiques. Pour ce qui regarde M. Cameron, il y eut des cas semblables par le passé.

L'exode des jeunes gens vers les Etats-Unis est général par tout le Canada. Il demande à la Chambre d'unir pour empêcher la représentation de la province aux Communes d'être réduite.

L'HOTEL DES POSTES SOUMET SES VUES A L'HOTEL DE VILLE

Ces suggestions ont déjà inspiré à la ville des tracés pour un nouveau numérotage des rues. — Etablissement de points de repère aux intersections. — Les numéros s'échelonnent de 1 à 3,400 du port à la rue Sherbrooke.

L'hôtel des Postes et l'hôtel de ville échangeront déjà des plans quant au nouveau numérotage des maisons. M. H.-A. Terreault, qui a pris l'initiative de confier à ce sujet avec l'hôtel des Postes, a précisément reçu hier un tracé qu'il a montré aux journalistes.

On remarque que du sud au nord les numéros s'échelonnent comme suit: No 1 rue des Commissaires, No 500 rue Notre-Dame, No 900 rue Craig, No 1,400 rue Ste-Catherine, No 2,000 rue Ontario, No 3,400 rue Sherbrooke et ainsi de suite. Mais on ne pousse encore guère plus outre.

Avant de renouveler certains numéros ou d'en ajouter, M. Terreault a cru bon de s'adresser à l'hôtel des Postes pour recevoir ses suggestions à cet égard. M. Terreault trouvait lui-même qu'on devrait s'appliquer à renouveler les numéros de maisons le moins possible et imaginer un mode qu'adopte maintenant l'hôtel des Postes. Il donne l'idée à l'hôtel de ville et M. Terreault commande aux dessinateurs municipaux les tracés nécessaires.

On voudrait faire en sorte que d'une rue à l'autre les numéros correspondent, du moins que les angles de rues portent le même numéro. Vous montez en train pour vous rendre à un numéro proche la rue Mont-Royal, vous ne savez pas où aller, vous descendez. Il y a de plus quantité de petites rues qui longent les grandes artères à plus ou moins de distance. On commence-elles? Vous ignorez, mais vous les sauriez par le numéro même que vous auriez en mémoire en connaissant le numéro parallèle de la rue Ste-Catherine, par exemple. Sans doute, il faudra avoir en tête certains numéros comme points de repère, mais

le nombre n'en sera pas jamais si considérable qu'il ne puisse trouver place dans un agenda.

Chaque année, à l'occasion des nouveaux logements, la ville doit faire des numéros additionnels. La tâche est requise quand on baptise des maisons neuves. Ainsi de la rue St-Laurent et de la rue Adam qui passent pour trois rues, à cause de leurs appellations différentes, et distantes bien que s'ajoutant bout à bout. Plus, M. Terreault songe à renouveler le numérotage dans le quartier Remont et, peut-être, à remplacer, le 1^{er}, 2^e, 3^e avenue par des noms. Tout cela aurait été entrepris avant le 1^{er} mars prochain.

Pour le nouveau mode, la ville procédera à petites journées et par quartiers. Les tracés qu'on vient d'achever à l'hôtel de ville ne s'attachent encore qu'aux rues longitudinales et indiquent les numéros d'une rue transversale à l'autre. Le numérotage à l'ouest et à l'est de la rue St-Laurent sera fort simple, la rue St-Laurent continuant à couper la ville en deux. On ne saurait en agir ainsi du sud au nord. On s'approche en précisant le numérotage aux intersections des rues transversales les plus importantes.

Enfin, en marge de cette affaire, il est possible qu'on envisage ensuite l'opportunité de supprimer les noms de rues qui se répètent. D'un quartier à l'autre les numéros sont rares qui se ressemblent. L'analogie existe entre les rues de Montréal et celles des municipalités comprises dans la banlieue. C'est la matière à discussion entre les diverses autorités municipales.

LE COMMISSAIRE LATULIPPE A EMIS UN MANDAT

L'enquête sur l'incendie au No 254 rue Amherst se continue devant la Commission et un mandat est émis. — Plusieurs autres témoins sont interrogés.

Comme on l'annonçait hier, Vital Cousineau, soupçonné d'être la cause de l'incendie, au No 254 Amherst, le 4 février dernier, a été arrêté. Il a assisté hier après-midi, à l'enquête qui s'est continuée sur cette affaire sous la présidence du commissaire R. Latulippe. Il n'avait pas d'avocat pour le représenter. Il n'a posé aucune question aux témoins. Les quelques paroles qu'il a prononcées étaient plutôt à rectifier certains détails explicatifs.

Le commissaire Latulippe, en lançant contre lui un mandat, a fixé sa caution à \$200 en argent ou à \$500 en immeubles. L'enquête a été ajournée à lundi prochain, le 26. Le commissaire a conseillé à l'intimité dans cette affaire de voir d'ici là à se trouver une caution.

On sait dans quelles circonstances, l'incendie s'était allumé au No 254 Amherst. Tout porte à croire que ce serait l'œuvre d'une main criminelle. En pénétrant dans le logis, les pompiers ont constaté que le feu avait été allumé à deux endroits différents. De plus ils ont découvert une tige d'oreiller imbibée de gasoline sur laquelle reposait une chandelle allumée. L'enquête sur cette affaire, commencée le huit février avait été remise à hier après-midi.

Puisieurs témoins ont été entendus hier. Elzéar Vézina, horloger, qui logeait à cet endroit, a fait remarquer que cinq montres étaient disparues de son magasin. Cousineau lui en a remis trois et lui a promis que plus tard il lui remettrait les deux autres. Il portait le lendemain une bague au doigt, appartenant à Vézina. Le témoin croit que le feu a été allumé.

Le second témoin entendu, William Godin, courtier, qui tenait son atelier dans le même logis que Vézina, a dit que le jour du feu, vers quatre heures de l'après-midi, Cousineau lui a demandé la permission de coucher chez lui. Vers sept heures du soir, ce dernier était venu le rejoindre, chez un ami. Il était sous l'influence des liqueurs fortes. En revenant chez lui, Godin a constaté que le feu s'y était déclaré.

Le commissaire Rodolphe Latulippe, a décidé d'ajourner cette enquête à lundi prochain. Le capitaine Brouillette déclarait dans son rapport que le feu avait été allumé en deux endroits différents sera appelé à rendre témoignage.

Le 13 février à 8.22 h. du soir, le feu se déclarait chez David Kouri, 116 Rachel. Entendu l'enquête d'hier, Kouri, a déclaré ignorer complètement l'origine de cet incendie. Il avait quitté la manufacture vers 6.30 le soir et avait fermé la porte à clef.

Le commissaire Latulippe lui faisant remarquer que le feu s'était déclaré quelque temps après son départ, il a répondu ignorer comment il aurait bien pu originer. Mais parlez, a dit le commissaire, vous devez avoir une théorie pour expliquer cet incend